



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS	
n° enregistrement :	
	- 3 OCT. 2019
Suivi :	DGS
Information :	Pdte

Le Président

lettre recommandée avec A.R.

CONFIDENTIEL

Le **30 SEP. 2019**

Réf. : GR / 19 / 1876

Madame la Présidente,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport comportant les observations définitives arrêtées par la chambre régionale des comptes sur le contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Il est accompagné de la réponse reçue à la chambre dans le délai prévu par l'article L. 243-5 du code des juridictions financières.

Ce rapport a un caractère confidentiel qu'il vous appartient de protéger jusqu'à sa communication à l'assemblée délibérante.

Il vous revient de communiquer ce rapport et la réponse jointe à votre assemblée délibérante. Conformément à la loi, l'ensemble doit :

- faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée ;
- être joint à la convocation adressée à chacun de ses membres ;
- donner lieu à débat.

En application de l'article R. 243-14 du code des juridictions financières, vous devez, à réception du rapport d'observations définitives auquel est jointe la réponse reçue, faire connaître à la chambre la date de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante. En temps utile, vous communiquerez au greffe l'ordre du jour à l'adresse de courriel suivante : occitanie-polequalite@crtc.ccomptes.fr.

En application des dispositions de l'article R. 243-16 du code précité, ce rapport et la réponse jointe peuvent être publiés et communiqués aux tiers dès la tenue de la première réunion de l'assemblée délibérante suivant sa réception.

Ce rapport d'observations définitives sera également transmis par la juridiction aux maires des communes-membres de l'établissement immédiatement après la présentation qui en sera faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce document est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat.

Conformément aux dispositions de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières, vous êtes tenu, dans le délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, de présenter devant cette même assemblée un rapport précisant les actions entreprises à la suite des observations et des recommandations formulées par la chambre régionale des comptes.

Ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L. 143-9 du code des juridictions financières.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma considération distinguée.

André PEZZIARDI

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois
BP 70304
81009 ALBI CEDEX



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ET SA RÉPONSE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS (Tarn)

Exercices 2012 et suivants

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALSACE

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le 18/12/2019
ID : 081-248100737-20191217-DEL2019_177-DE

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE.....	5
INTRODUCTION.....	7
1. LA PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION.....	8
1.1. Le contexte institutionnel : les compétences et les relations avec les communes membres.....	8
1.2. Les données financières.....	10
1.2.1. L'évolution de l'autofinancement.....	11
1.2.2. Le financement des investissements.....	11
2. LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE.....	13
2.1. Le positionnement au sein de la région.....	13
2.2. L'accessibilité du territoire.....	14
2.2.1. Les liaisons routières.....	14
2.2.2. Les liaisons ferroviaires.....	15
2.3. Les caractéristiques de la population.....	15
2.4. La problématique du logement.....	18
2.4.1. Les enjeux sur le territoire communautaire.....	18
2.4.2. Le soutien à l'accession financé par la communauté d'agglomération.....	19
2.5. Les caractéristiques économiques du territoire.....	20
2.5.1. Une économie tournée vers les services.....	20
2.5.2. Les relations avec le territoire métropolitain.....	21
3. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	23
3.1. La stratégie suivie par la communauté d'agglomération.....	23
3.2. Les relations entre l'association Albi-Innoprod et la communauté d'agglomération.....	24
3.3. Les zones d'activité.....	25
3.4. La couverture perfectible des zones d'activité intercommunales en matière de très haut débit.....	28
3.5. Les actions d'accompagnement des salariés mises en place par la communauté d'agglomération.....	30
3.6. L'articulation avec les dispositifs régionaux d'aide aux entreprises.....	30
4. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE, ET LES RELATIONS AVEC LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	31
4.1. La structuration du pôle enseignement supérieur et recherche de l'Albigeois.....	31
4.1.1. Les différentes étapes de la structuration.....	31
4.1.2. Les aspects financiers.....	32
4.2. Les caractéristiques de la population étudiante, de l'offre de logements et de transports pour les étudiants.....	32
4.2.1. Les caractéristiques de la population étudiante.....	32
4.2.2. L'offre de logement pour les étudiants.....	34
4.3. L'évaluation de la mise en œuvre du contrat de site.....	36
4.3.1. Une logique de coopération qui n'a pas abouti à la création d'une structure fédérative.....	36
4.3.2. L'absence de mise en place du bonus qualité recherche.....	37

4.3.3. L'offre de formation et son adéquation avec le développement économique du territoire.....	37
4.4. Les liens entre la recherche et le transfert de technologie sur le territoire	39
4.4.1. Les transferts de technologies et leurs retombées pour le territoire de la communauté d'agglomération	39
4.4.2. L'échec du projet de <i>cluster</i> de valorisation énergétique de la biomasse....	41
ANNEXES.....	43
GLOSSAIRE.....	49
Réponses aux observations définitives.....	50

SYNTHÈSE

La chambre régionale des comptes a examiné la gestion de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour les exercices 2012 et suivants. Ce contrôle s'inscrit dans le cadre d'une enquête régionale de la chambre dédiée aux villes moyennes. Les compétences de la communauté d'agglomération en matière d'enseignement supérieur et de recherche comme en matière de développement économique sont ainsi analysées.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a été créée le 1^{er} janvier 2003. Avec plus de 80 000 habitants, elle constituait la deuxième agglomération de l'ancienne région Midi-Pyrénées. Ses 17 communes forment un bassin de vie autour de sa ville centre, Albi, préfecture du Tarn. Elle est fortement intégrée, comme en atteste son coefficient d'intégration fiscale de 52,3 % en 2017, mais aucun pacte financier et fiscal n'a été adopté.

Si le territoire de la communauté d'agglomération bénéficie de liens économiques avec celui de la métropole toulousaine (établissements essaimés depuis leur siège toulousain), il ne profite que faiblement des retombées de la filière aéronautique. De plus, la métropole exerce un pouvoir d'attraction sur les jeunes PME à forte croissance et sur les filières innovantes dans les énergies et le numérique.

Dans ce contexte, la chambre constate que l'association du dialogue métropolitain, dont la communauté d'agglomération est l'un des membres fondateurs, n'a pas jusqu'alors débouché sur la mise en place de coopérations opérationnelles entre ses membres.

La stratégie économique de la communauté d'agglomération vise à renforcer le développement de l'économie locale *via* l'innovation, en tirant partie des forces du territoire en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Les synergies entre la recherche relevant des établissements universitaires, en partie financée par la communauté d'agglomération, et les entreprises locales, peuvent toutefois être améliorées. Par exemple, le projet de *cluster* européen autour de la biomasse ne s'est pas concrétisé, en particulier en raison du retard pris dans la construction de la plateforme technologique de valorisation. D'une manière générale, la chambre invite la communauté d'agglomération à mieux évaluer les effets de la recherche et des transferts de technologie sur les entreprises de son territoire.

RECOMMANDATIONS

1. Clarifier les relations entre la communauté d'agglomération et l'association Albi Innoprod. *Non mise en œuvre.*

2. Évaluer les retombées de la recherche et des transferts de technologie sur les entreprises du territoire *Non mise en œuvre.*

Les recommandations et rappels au respect des lois et règlements formulés ci-dessus ne sont fondés que sur une partie des observations émises par la chambre. Les destinataires du présent rapport sont donc invités à tenir compte des recommandations, mais aussi de l'ensemble des observations détaillées par ailleurs dans le corps du rapport et dans sa synthèse.

Au stade du rapport d'observations définitives, le degré de mise en œuvre de chaque recommandation est coté en application du guide de la Cour des comptes d'octobre 2017 :

- Non mise en œuvre : pour les recommandations n'ayant donné lieu à aucune mise en œuvre ; pour les recommandations ayant donné lieu à une mise en œuvre très incomplète après plusieurs suivis ; quand l'administration concernée s'en tient à prendre acte de la recommandation formulée.
- Mise en œuvre en cours : pour les processus de réflexion ou les mises en œuvre engagées.
- Mise en œuvre incomplète : quand la mise en œuvre n'a concerné qu'une seule partie de la recommandation ; pour les recommandations pour lesquelles la mise en œuvre en cours n'a pas abouti dans le temps à une mise en œuvre totale.
- Totalement mise en œuvre : pour les recommandations pour lesquelles la mise en œuvre en cours a abouti à une mise en œuvre complète ; lorsque la mise en œuvre incomplète a abouti à une mise en œuvre totale.
- Devenue sans objet : pour les recommandations devenues obsolètes ou pour lesquelles le suivi s'avère inopérant.
- Refus de mise en œuvre : pour les recommandations pour lesquelles un refus délibéré de mise en œuvre est exprimé.

INTRODUCTION

Aux termes de l'article L. 211-3 du code des juridictions financières « Par ses contrôles, la chambre régionale des comptes contrôle les comptes et procède à un examen de la gestion. Elle vérifie sur pièces et sur place la régularité des recettes et dépenses décrites dans les comptabilités des organismes relevant de sa compétence. Elle s'assure de l'emploi régulier des crédits, fonds et valeurs. L'examen de la gestion porte sur la régularité des actes de gestion, sur l'économie des moyens mis en œuvre et sur l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant. L'opportunité de ces objectifs ne peut faire l'objet d'observations ».

Le contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération de l'Albigeois a été ouvert le 19 janvier 2018 par lettre du président de section adressée à Mme Stéphanie Guiraud-Chaumeil, ordonnateur en fonctions. Un courrier a également été adressé le 19 janvier 2018 à M. Philippe Bonnacarrère, précédent ordonnateur.

En application de l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, les entretiens de fin de contrôle ont eu lieu le 30 octobre 2018 avec Mme Guiraud-Chaumeil et le 31 octobre 2018 avec M. Bonnacarrère.

Lors de sa séance du 15 novembre 2018, la chambre a arrêté des observations provisoires qui ont été transmises à Mme Stéphanie Guiraud-Chaumeil. M. Philippe Bonnacarrère, en qualité d'ordonnateur précédent, en a également été destinataire pour la partie afférente à sa gestion. Des extraits les concernant ont été adressés à des tiers.

Après avoir examiné les réponses reçues, la chambre, dans sa séance du 20 juin 2019, a arrêté les observations définitives présentées ci-après.

Le présent contrôle, ainsi que celui de la commune d'Albi, s'inscrivent dans le cadre d'une enquête régionale de la chambre dédiée aux villes moyennes.

La chambre a établi un référentiel des villes moyennes d'Occitanie selon des critères pondérés démographiques, géographiques et administratifs. Son échantillon comprend en premier lieu les pôles urbains de 20 000 à 100 000 habitants, situés hors des périmètres métropolitains, soit 14 villes dont la commune d'Albi. Les communes appartenant à une couronne de grande aire urbaine sont donc exclues. 10 villes supplémentaires ont été retenues, correspondant à un seuil de population de 15 000 habitants pondéré en fonction de la distance à la ville de plus de 20 000 habitants la plus proche afin de tenir compte des effets d'éloignement.

Les compétences de la communauté d'agglomération en matière d'enseignement supérieur et de recherche comme en matière de développement économique sont ainsi analysées dans le cadre du présent rapport.

1. LA PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

1.1. Le contexte institutionnel : les compétences et les relations avec les communes membres

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a été créée le 1^{er} janvier 2003.

Avec plus de 80 000 habitants, la communauté d'agglomération de l'Albigeois constituait la deuxième agglomération de Midi-Pyrénées. Les 17 communes membres forment un bassin de vie autour de la ville centre, Albi, préfecture du Tarn.

Cet établissement public de coopération intercommunal (EPCI) est fortement intégré, comme en atteste son coefficient d'intégration fiscale¹ de 51,24 % en 2014 qui la plaçait au deuxième rang parmi les 222 communautés d'agglomération de France². Cet indicateur s'élevait à 52,3 % en 2017.

Les compétences de l'établissement au 31 décembre 2017 sont précisées en annexe 1. Au titre des compétences optionnelles et facultatives, la communauté d'agglomération exerce notamment les missions suivantes : la gestion du stationnement urbain, la protection et la mise en valeur de l'environnement, la construction, l'aménagement et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, l'assainissement collectif et non collectif, le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, les relais d'assistantes maternelles (RAM), et l'incendie et secours.

¹ Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

Le principe est simple : plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on supposera qu'elles lui auront transféré des compétences.

² Source : rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Midi-Pyrénées.

Au cours de la période sous revue, lui ont été transférés la compétence incendie et secours (en 2012), les actions de développement et de promotion de l'enseignement supérieur (en 2013), et l'aménagement, l'entretien, et la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage (en 2016)³.

Le schéma de mutualisation adopté le 12 décembre 2017 porte, au-delà du transfert de la compétence eau potable en 2020, sur les mutualisations en matière de petite enfance et de temps extra-scolaire ainsi que sur le renforcement de la mutualisation des achats.

Outre les transferts de compétences et les mises à disposition ascendantes ou descendantes, des plateformes collaboratives ont été mises en place au sein du bloc intercommunal. Quatre plateformes ont été créées dans des domaines fonctionnels tels que les finances, les ressources humaines, les services informatique et juridique. Elles ont permis de réunir au sein d'une instance de dialogue les représentants des services supports de l'agglomération et des communes membres et de réaliser notamment des logiciels communs de gestion financière et de ressources humaines. Il s'agit d'une première étape avant la création des services communs.

Enfin, six services communs sont actuellement constitués. Il s'agit de la forme la plus intégrée de mutualisation : le service des finances (agglomération, Lescure, Terssac, Saint-Juéry), la direction des ressources humaines (agglomération, Albi, Terssac), le service d'instruction droit des sols (agglomération et les 16 communes), la direction des systèmes d'information (agglomération, Saint-Juéry), le système d'information géographique, et le service achats publics, assurances, et affaires juridiques.

En revanche, il n'existe pas de pacte financier et fiscal au sein de l'agglomération. La comparaison des taux de fiscalité entre les différentes communes membres met en évidence des taux plus élevés dans la ville centre que dans de nombreuses autres communes de la communauté d'agglomération.

³ De nombreux transferts étaient intervenus en 2010, notamment les compétences voirie, assainissement, ainsi que les médiathèques (Pierre Amalric et bibliothèque ludothèque de Cantepau).

tableau 1 : Comparaison des taux de taxe d'habitation des communes composant la communauté d'agglomération de l'Albigeois

	BASE TH+THLV PREV 2018	BASE THLV PREV 2018	TAUX TH 2018	BASE EXO TH ECF 2017	ALLOC ECF TH 2018
ALBI	63 264 000	1 393 119	15,95	9 930 387	1 035 739
ARTHES	3 367 000		8,89	444 446	26 222
CAMBON D'ALBI	2 818 000		10,64	253 727	15 350
CARLUS	774 600		10,57	65 110	3 776
CASTELNAU DE LEVIS	1 469 000	14 213	7,19	154 367	6 344
CUNAC	1 715 000		9,89	146 086	9 014
DENAT	836 700		7,32	114 053	3 718
FREJAIROLLES	1 483 000		12,05	140 646	6 371
LESCURE D'ALBIGEOIS	5 919 000	80 954		861 915	35 942
MARSSAC SUR TARN	4 210 000		8,90	570 922	39 222
PUYGOUZON	4 311 000		9,74	343 808	23 310
ROUFFIAC	692 700		8,05	80 280	3 243
SAINT JUERY	7 562 000	59 174		1 514 486	77 996
SALIES	502 500		20,33	35 557	5 451
LE SEQUESTRE	2 185 000		9,20	228 010	9 896
TERSSAC	1 467 000		7,22	119 167	5 077

Source : communauté d'agglomération de l'Albigeois

tableau 2 : Comparaison des taux de taxe foncière des communes composant la communauté d'agglomération de l'Albigeois

	BASE FB PREV 2018	BASE FNB PREV 2018	TAUX FB N	TAUX FNB N
ALBI	61 996 000	255 600	29,97	101,69
ARTHES	2 641 000	24 900	20,80	79,45
CAMBON D'ALBI	1 714 000	18 300	22,12	82,27
CARLUS	458 400	28 200	20,86	80,63
CASTELNAU DE LEVIS	1 085 000	43 100	17,94	81,11
CUNAC	1 058 000	17 400	18,25	82,69
DENAT	565 300	33 200	14,93	74,98
FREJAIROLLES	871 400	41 800	18,97	77,87
LESCURE D'ALBIGEOIS	4 320 000	39 900		
MARSSAC SUR TARN	3 168 000	20 300	21,23	70,89
PUYGOUZON	3 549 000	57 000	15,99	74,75
ROUFFIAC	409 800	30 000	12,82	74,85
SAINT JUERY	6 722 000	18 600		
SALIES	334 200	9 000	39,12	78,76
LE SEQUESTRE	2 273 000	13 800	14,98	70,58
TERSSAC	1 942 000	15 900	14,98	47,70

Source : communauté d'agglomération de l'Albigeois

1.2. Les données financières

Lors de son dernier contrôle portant sur les exercices 2010 à 2014, la chambre avait relevé que les transferts importants de compétence effectués au cours de la période n'avaient pas affecté

la situation financière de l'établissement : le niveau de capacité d'autofinancement brute s'était renforcé et le taux d'endettement, bien qu'élevé⁴, apparaissait soutenable.

1.2.1. L'évolution de l'autofinancement

Entre 2015 et 2018, le niveau de la capacité d'autofinancement brute a encore progressé. Il est compris entre 30 % et 35 % des produits de gestion, ce qui est un niveau satisfaisant.

tableau 3 : Évolution de la capacité d'autofinancement brute de la période 2010-2018

en €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Var. annuelle moyenne
Ressources fiscales propres (nettes des restitutions)	21 847 621	22 473 081	28 230 098	29 668 457	29 600 984	32 031 350	32 871 193	33 870 805	34 815 084	6,0%
+ Ressources d'exploitation	2 118 129	2 872 552	3 371 338	4 446 921	4 779 524	4 451 073	4 550 564	4 563 020	4 733 608	10,6%
= Produits "flexibles" (a)	23 965 751	25 345 634	31 601 436	34 115 379	34 380 508	36 482 423	37 421 757	38 433 826	39 548 692	6,5%
Ressources institutionnelles (dotaions et participations)	12 697 582	14 681 417	15 121 754	16 647 279	17 369 852	15 403 272	13 302 640	12 347 677	12 133 370	-0,6%
+ Fiscalité reversée par l'interco et l'Etat	327 562	1 025 968	1 247 136	1 240 703	1 240 004	2 267 705	2 664 875	2 956 713	2 956 423	31,7%
= Produits "rigides" (b)	13 025 144	15 707 385	16 368 890	17 887 982	18 609 856	17 670 977	15 967 515	15 304 390	15 089 793	1,9%
Production immobilisée, travaux en régie (c)	180 485	573 229	581 711	669 580	832 484	638 304	657 331	395 431	268 999	5,1%
= Produits de gestion (a+b+c = A)	37 171 380	41 626 248	48 552 036	52 672 940	53 822 847	54 791 704	54 046 603	54 133 646	54 907 483	5,0%
Charges à caractère général	9 941 911	11 503 212	11 893 098	10 780 232	11 198 665	11 442 962	12 861 544	12 689 789	12 616 720	3,0%
+ Charges de personnel	11 851 930	12 804 532	14 054 300	16 085 250	15 248 681	15 914 123	16 400 998	17 226 799	17 604 276	5,1%
+ Subventions de fonctionnement	1 097 518	1 260 502	1 155 265	1 182 495	1 315 061	513 015	206 440	501 395	494 958	-9,5%
+ Autres charges de gestion	315 037	317 669	3 379 895	3 462 345	3 532 311	3 587 554	3 832 799	3 896 852	3 913 547	37,0%
= Charges de gestion (B)	23 206 397	25 885 915	30 482 557	31 510 322	31 294 718	31 457 654	33 301 781	34 314 835	34 629 501	5,1%
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	13 964 983	15 740 333	18 069 479	21 162 619	22 528 130	23 334 049	20 744 823	19 818 812	20 277 983	4,8%
<i>en % des produits de gestion</i>	<i>37,6%</i>	<i>37,8%</i>	<i>37,2%</i>	<i>40,2%</i>	<i>41,9%</i>	<i>42,6%</i>	<i>38,4%</i>	<i>36,6%</i>	<i>36,9%</i>	<i>-0,2%</i>
+/- Résultat financier	-1 822 989	-1 875 651	-2 740 162	-3 282 142	-3 036 570	-2 933 998	-2 491 021	-2 244 538	-2 061 312	1,5%
<i>dont fonds de soutien - sortie des emprunts à risques</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
- Subventions exceptionnelles versées aux services publics industriels et commerciaux	993 383	900 000	45 500	1 025 000	1 035 000	1 094 000	0	1 164 357	1 273 268	3,2%
+/- Solde des opérations d'aménagements de terrains (ou +/- valeurs de cession de stocks)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
+/- Autres produits et charges excep. réels	18 380	99 438	12 319	-2 875 414	-3 141 163	-118 076	-1 983 633	1 180 562	141 445	29,1%
= CAF brute	11 166 991	13 064 121	15 296 136	13 980 063	15 315 397	19 187 975	16 270 169	17 590 478	17 084 848	5,5%
<i>en % des produits de gestion</i>	<i>30,0%</i>	<i>31,4%</i>	<i>31,5%</i>	<i>26,5%</i>	<i>28,5%</i>	<i>35,0%</i>	<i>30,1%</i>	<i>32,5%</i>	<i>31,1%</i>	<i>0,4%</i>

Source : logiciel Anafi d'après les comptes de gestion

1.2.2. Le financement des investissements

Les niveaux de CAF brute et de CAF nette garantissent un autofinancement élevé des investissements.

⁴ Rapporté aux recettes réelles de fonctionnement, le taux ressortait à 119 % fin 2014.

tableau 4 : Évolution de la capacité d'autofinancement nette de 2010 à 2018

en €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Cumul sur les années
CAF brute	11 166 991	13 064 121	15 296 136	13 980 063	15 315 397	19 187 975	16 270 169	17 590 478	17 084 848	138 956 177
- Annuité en capital de la dette	623 284	887 099	5 576 222	3 377 567	3 514 321	3 593 632	3 548 180	3 537 750	3 546 457	28 204 513
dont remboursement des emprunts obligataires exigibles in fine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
= CAF nette ou disponible (C)	10 543 707	12 177 021	9 719 914	10 602 496	11 801 076	15 594 343	12 721 989	14 052 728	13 538 391	110 751 664
TLE et taxe d'aménagement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	1 779 074	2 380 997	1 930 631	3 282 553	3 718 293	2 265 188	1 092 914	1 807 568	2 526 365	20 783 583
+ Subventions d'investissement reçues	106 633	727 162	2 813 456	4 788 579	1 090 365	627 662	207 844	1 333 908	658 411	12 354 020
+ Fonds affectés à l'équipement (amendes de police en particulier)	855 360	789 950	786 042	641 772	736 726	816 914	1 000 914	691 067	1 075 736	7 394 481
+ Produits de cession	0	0	4 500	75 000	1 060 925	250 000	38 836	8 240	17 056	1 454 558
+ Autres recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
= Recettes d'inv. hors emprunt (D)	2 741 067	3 898 109	5 534 629	8 787 904	6 606 309	3 959 764	2 340 508	3 840 784	4 277 568	41 986 642
= Financement propre disponible (C+D)	13 284 773	16 075 130	15 254 543	19 390 400	18 407 384	19 554 107	15 062 497	17 893 511	17 815 959	152 738 306
Financement propre dispo / Dépenses d'équipement (y c. tvx en régie)	84,1%	73,9%	71,0%	79,5%	156,5%	191,0%	138,8%	147,3%	140,7%	11

Le cumul des dépenses d'équipement (141 M€) et des subventions allouées (37,7 M€) a été couvert, au cours de la période sous revue, à hauteur de 85 % par les recettes propres (152,7 M€).

La capacité de désendettement du budget principal, qui mesure le nombre d'années que mettrait l'EPCI à rembourser son encours de dette s'il y consacrait la totalité de la CAF brute, est d'environ trois années au 31 décembre 2018, niveau qui reste soutenable.

tableau 5 : Le financement des investissements

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Cumul
- Dépenses d'équipement (y compris travaux en régie)	15 790 515	21 740 799	21 491 929	24 390 382	11 760 705	10 240 093	10 853 314	12 146 396	12 665 479	141 079 611
- Subventions d'équipement (y compris subventions en nature)	3 376 071	4 883 075	6 500 914	6 509 080	5 829 399	4 572 410	1 205 918	2 273 940	2 615 495	37 766 302
+/- Dons, subventions et prises de participation en nature, reçus ou donnés	0	-2 877 451	0	-1 382 595	0	0	-3 027	0	0	-4 263 073
- Participations et inv. financiers ne	-112 969	3 487 090	-330 610	-293 735	-440 495	-195 616	-384 249	-307 612	-378 434	1 043 370
+/- Variation de stocks de terrains,	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Charges à répartir	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+/- Variation autres dettes et cautio	2 749 313	2 629 613	2 428 433	1 495 536	1 761 448	1 716 080	1 674 058	1 603 688	1 528 960	17 587 129
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement propre	-8 518 156	-13 787 996	-14 836 123	-11 328 268	-503 673	3 221 140	1 716 483	2 177 099	1 384 459	-40 475 034
+/- Solde des affectations d'immob	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+/- Solde des opérations pour com	0	0	0	0	0	0	0	5 000	-5 000	0
- Reprise sur excédents capitalisés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement	-8 518 156	-13 787 996	-14 836 123	-11 328 268	-503 673	3 221 140	1 716 483	2 182 099	1 379 459	-40 475 034
Nouveaux emprunts de l'année (y compris pénalités de réaménagement)	8 250 000	18 069 777	22 600 000	3 300 000	0	261 884	0	5 689	37 944	52 525 293
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du fonds de roulement net global	-268 156	4 281 781	7 763 877	-8 028 268	-503 673	3 483 024	1 716 483	2 187 788	1 417 403	12 050 260

Source : Anafi d'après comptes de gestion

2. LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

2.1. Le positionnement au sein de la région

Au sein de l'ancienne région Midi-Pyrénées, la ville d'Albi se situait au troisième rang de l'armature urbaine et l'aire urbaine au quatrième rang. La ville se positionne actuellement à la huitième place de la démographie urbaine d'Occitanie et l'aire urbaine à la neuvième⁵.

Le projet de territoire de la communauté d'agglomération, adopté en 2016 et baptisé « Cap 2030 », souligne le nouveau contexte induit par la création de la nouvelle région. En effet, si le Grand Albigeois était le pôle d'équilibre du nord de la région Midi-Pyrénées et le deuxième de la région Midi-Pyrénées, après Toulouse, il doit maintenant prendre en compte la mutation de son environnement.

⁵ Source : présentation du projet de PLUI, diagnostic de territoire.

La périurbanisation autour de Toulouse et la zone d'aménagement concertée des Portes du Tarn pourraient, en effet, conduire à l'émergence d'un troisième pôle à l'ouest du Tarn autour de Saint-Sulpice, s'ajoutant aux deux pôles urbains existants du département du Tarn (agglomérations de Castres-Mazamet et de l'Albigeois).

Le projet de territoire, qui a vocation à répondre aux enjeux identifiés dans une perspective de long terme, repose sur trois axes stratégiques :

- « affirmer le développement et le soutien à l'économie » ;
- « fédérer les énergies pour un agglomération citoyenne et responsable » ;
- « décliner sur les politiques de services publics et de cadre de vie, l'objectif de croissance de la population, avec une projection à 100 000 habitants en 2030 ».

Compte tenu de leur importance, les actions menées en matière d'enseignement supérieur et de recherche, et en matière de développement économique, font l'objet de traitements spécifiques dans le présent rapport.

2.2. L'accessibilité du territoire

2.2.1. Les liaisons routières

La communauté d'agglomération bénéficie d'une liaison autoroutière avec Toulouse (A 68), qui la relie à la métropole régionale en moins d'une heure.

Au cours de la période sous revue, les objectifs prioritaires en termes d'accessibilité du territoire ont été la prolongation de l'autoroute Albi-Marssac et le doublement de la rocade entre Le Séquestre et Lescure d'Albigeois. Le coût de cette opération, inscrite dans le contrat de plan État-région de 2000-2009, dans le programme de modernisation des infrastructures 2010-2014 puis dans le CPER 2015-2020, s'est élevé à 60 M€. Bien que sous maîtrise d'ouvrage de l'État, la communauté d'agglomération a été le premier financeur.

tableau 6 : Participation des différents financeurs aux travaux de doublement de la rocade

	État	Région	Département du Tarn	Communauté d'agglomération de l'Albigeois	Total (M€)
CPER 2000-2009	4,40	4,40	1,44	5,76	16,00
PDMI 2010-2015	12,00	8,60	4,30	15,10	40,00
CPER 2015-2020	1,20	0,86	0,43	1,51	4,00
Total (M€)	17,60	13,86	6,17	22,37	60,00
	29,29 %	23,21 %	10,25 %	37,25 %	

Source : communauté d'agglomération de l'Albigeois

D'autres requalifications ont été réalisées, notamment l'aménagement de la RD 612 reliant Albi à Castres, qui constitue l'entrée sud de l'agglomération, a été évalué à 4 M€. La RN 88 joue également un rôle important de maillage du territoire, reliant Albi à Rodez en une heure environ.

2.2.2. Les liaisons ferroviaires

Les réalisations du « Plan rail Midi-Pyrénées » entre 2007 et 2013 (cofinancé par l'État, SNCF Réseau et l'Union européenne) ont conduit à des investissements conséquents pour améliorer la desserte ferroviaire d'Albi et du territoire communautaire :

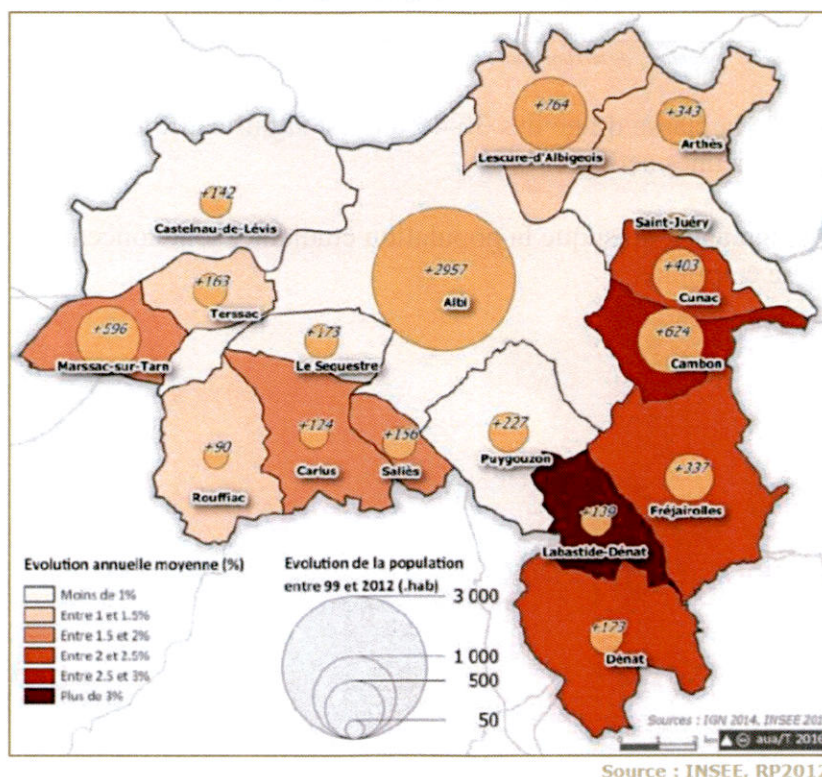
- 42,3 M€ pour le renouvellement des voies sur la ligne ferroviaire Rodez-Tessonnières ;
- 31 M€ pour la remise en état de la section Saint-Sulpice/Tessonnières ;
- 34 M€ pour le doublement de la voie entre Toulouse et Saint-Sulpice en 2012/2013 (rénovation de 25 kms de lignes, et pose de 18 kms de voies nouvelles) ;

Néanmoins, ces travaux n'ont eu que peu d'incidence sur le temps de parcours entre Toulouse et Albi, toujours compris entre 56 minutes et 1h15.

2.3. Les caractéristiques de la population

La population de la ville centre Albi a augmenté de 7 % entre 1999 et 2014⁶, soit un gain de 3 284 habitants, alors que celle de l'aire urbaine a connu une progression plus importante de 13 %⁷, soit un gain de 11 875 habitants, ce qui témoigne d'un processus de périurbanisation. Les communes périphériques présentent les gains démographiques les plus importants comparés aux communes du centre de l'agglomération.

carte 1 : Évolution de la population entre 1999 et 2012



⁶ La population de la commune d'Albi est passée de 46 247 habitants en 1999 à 49 531 habitants en 2014.

⁷ La population de l'aire urbaine est passée de 87 110 habitants en 1999 à 98 985 habitants en 2014.

La croissance de la population d'Albi s'explique par un solde migratoire positif, le solde naturel étant négatif de 2007 à 2016 alors qu'il est positif pour les autres communes de l'aire urbaine. (cf. annexe 2).

À Albi, les deux tiers de la population a plus de 60 ans et moins de 29 ans, les deux extrêmes de la pyramide des âges étant surreprésentés. Bien que plus important sur la ville-centre, ce type de pyramide des âges concerne toute l'agglomération. Près de 30 % de la population de la communauté d'agglomération a 60 ans ou plus, soit 6 points de plus que la moyenne nationale (2013).

La communauté d'agglomération de l'Albigeois présente un indice de vieillissement⁸ supérieur à celui de nombreuses agglomérations de la région, et supérieur à celui du département du Tarn.

tableau 7 : Les indices de vieillissement relevés en Occitanie

	Indice de vieillissement	Evolution 2006-2013 (point d'indice)
Castres-Mazamet	109	+10
Montauban aggro	82	+2
Rodez aggro	84	0
Carcassonne aggro	89	NC
Alès aggro	103	NC
CA de l'Albigeois	103	+8
Tarn	102	+3
France	72 ²	+7

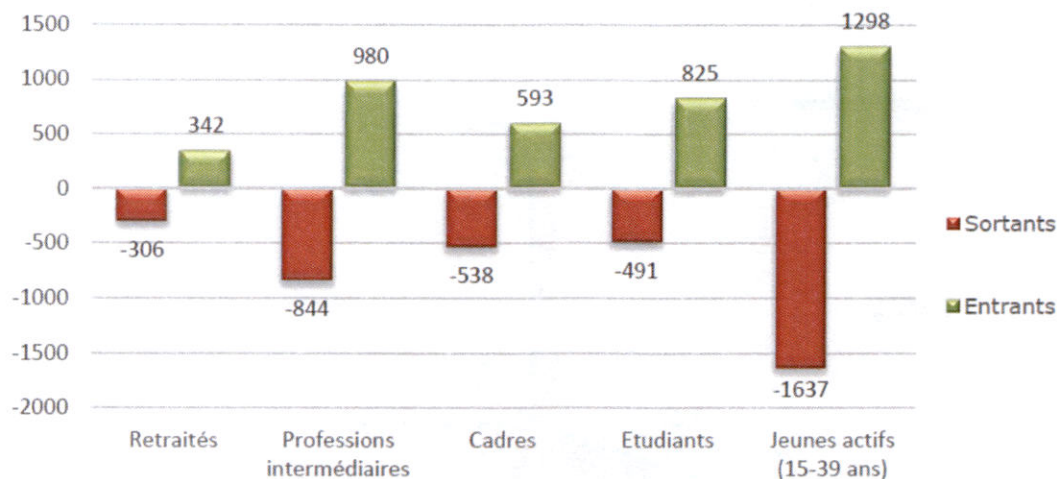
Source : diagnostic de territoire du PLUI, d'après Insee 2013

Le déficit de la classe d'âge des 30-45 ans est significatif, le territoire étant confronté au départ prononcé des jeunes actifs.

La population âgée, ainsi que la population étudiante, sont concentrées dans la ville centre et dans la première couronne.

⁸ L'indice de vieillissement mesure le rapport entre la population des plus de 65 ans et celle des moins de 20 ans. Ainsi, un indice égal ou proche de 100 expose un équilibre numérique entre deux classes d'âge, favorable aux moins de 20 ans s'il est inférieur à cette médiane et favorable aux plus de 65 ans s'il est supérieur.

graphique 1 : Les migrations résidentielles par CSP sur le territoire de l'agglomération



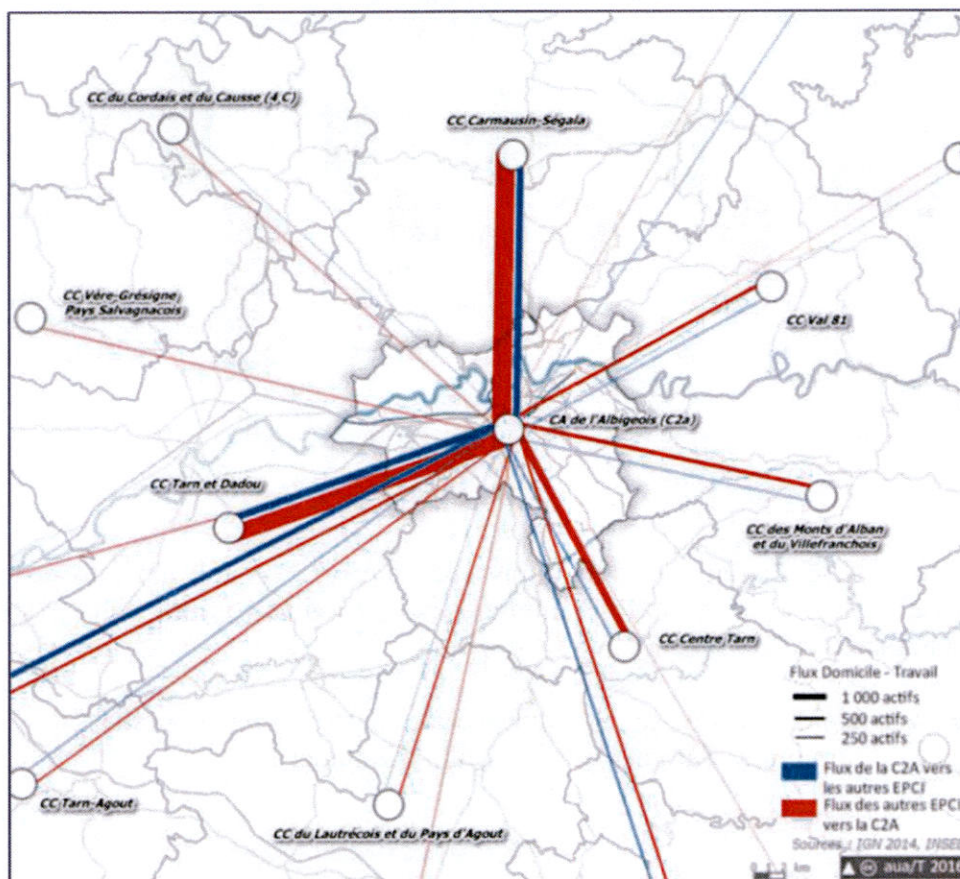
Source : Insee 2013

73 % des actifs de l'agglomération travaillent à Albi, 8 % sur le territoire de la communauté d'agglomération, 12 % sur les autres communes du Tarn, 4 % vont travailler à Toulouse et 3 % ailleurs en France.

Les principaux flux domicile/travail avec les autres EPCI concernent le Carmausin et la communauté de communes Tarn et Dadou⁹ (Gaillac/Graulhet).

⁹ Dénomination de l'EPCI à la date de réalisation de cette carte, avant fusion des EPCI.

carte 2 : Flux domicile travail CA de l'Albigeois - autres EPCI



Source : diagnostic de territoire du PLUI, d'après Insee RP 2011

2.4. La problématique du logement

2.4.1. Les enjeux sur le territoire communautaire

La communauté d'agglomération est compétente en matière de « plan local d'urbanisme » depuis 2015. Ce dernier, en cours d'élaboration, se substituera à l'ensemble des documents d'urbanisme existants (à l'exception du plan de sauvegarde et de mise en valeur de la ville d'Albi) à l'horizon du 1^{er} janvier 2020.

Le programme local de l'habitat (PLH), approuvé par le conseil communautaire en décembre 2016, évalue à 3 900 le nombre de logements à construire ou à rénover en six ans, dont 1 100 logements sociaux.

Cet objectif devrait permettre de respecter les obligations résultant de l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain, qui fixe un taux minimal de 20 % de logements locatifs aidés au regard du nombre des résidences principales.

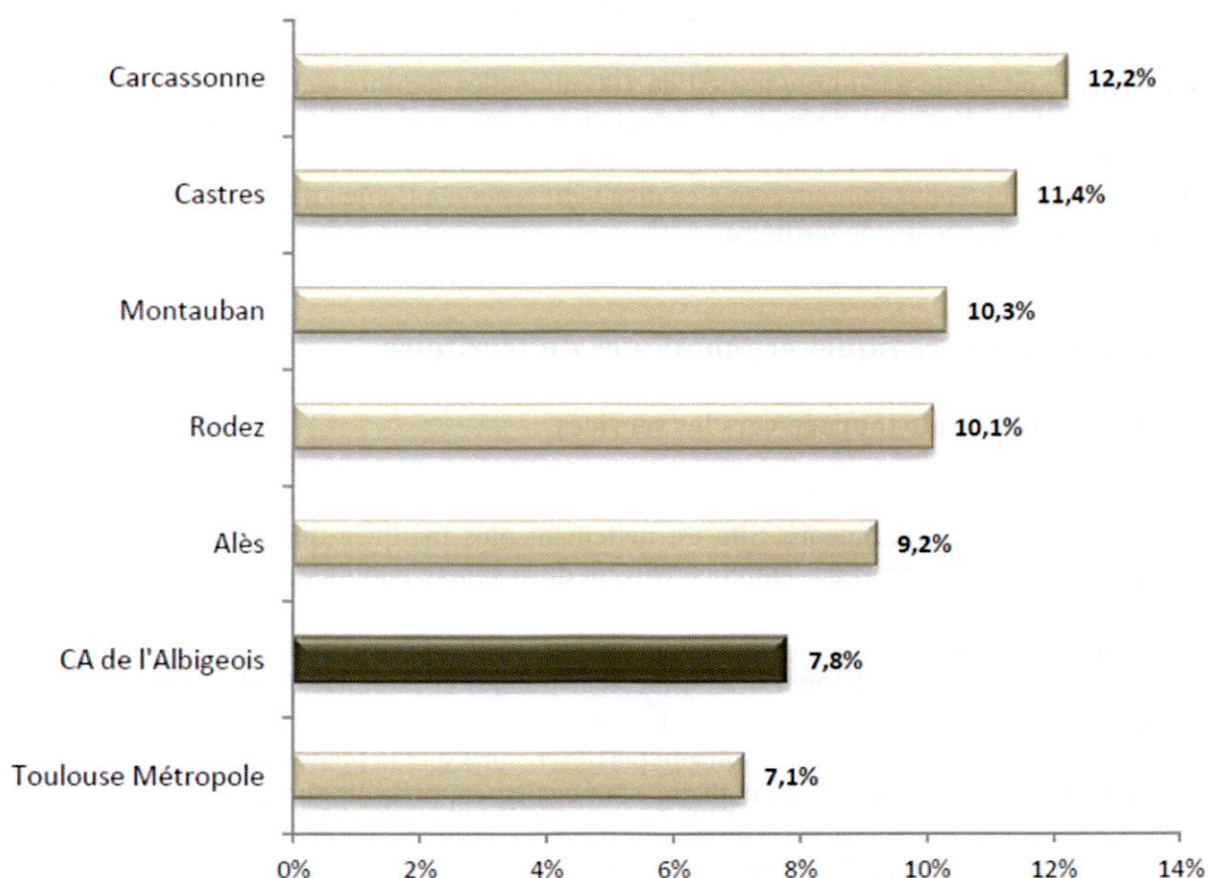
Trois communes membres de communauté d'agglomération de l'Albigeois, soumises à cette obligation, ne respectent pas aujourd'hui ce seuil. Si la ville d'Albi concentre 80 % de l'offre de logements sociaux¹⁰, la part de logements sociaux n'est que de 18,9 %. Au demeurant, le bilan

¹⁰ L'essentiel des ménages précaires sont concentrés dans les trois quartiers prioritaires de la ville d'Albi (Cantepau, Lapanouse, et Veyrières-Rayssac). Le quartier de Cantepau est engagé dans une démarche de nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU).

intermédiaire du PLH réalisé en 2019 met évidence, pour la commune d'Albi, le quasi respect de la trajectoire permettant d'atteindre l'objectif de production de logements sociaux. En effet, la commune a déjà atteint, au terme des trois premières années 2015-2017, 49 % de l'objectif de production qui lui est fixé sur une période de six ans (265 livrés ou programmés sur un objectif de 540 logements locatifs sociaux).

Le taux de vacance des logements ressort à 7,8 % sur le territoire communautaire, soit un niveau plus faible que dans les autres agglomérations. Il n'est que légèrement supérieur à ce qui est considéré comme frictionnel (entre 6 % et 7 %). Il est plus élevé à Albi que dans les autres communes de l'agglomération, notamment pour le parc locatif privé.

graphique 2 : Taux de vacance par agglomération



Source : diagnostic de territoire du PLUI, d'après Insee RP 2013

2.4.2. Le soutien à l'accession financé par la communauté d'agglomération

Si le territoire de la communauté d'agglomération présente un revenu médian parmi les plus élevés des agglomérations présentées à titre de comparaison¹¹, ce qui s'explique par la présence de cadres et professions intellectuelles supérieures qui représentent 10,5 % des ménages, il n'en reste pas moins qu'il existe une inadéquation entre le prix du marché et la solvabilité des ménages, notamment les jeunes familles primo-accédantes (budget moyen inférieur à 150 000 €)¹². De surcroît, le déficit de la classe d'âge des 30-45 ans est significatif et le territoire est confronté au départ prononcé des jeunes actifs.

¹¹ Castres-Mazamet, Montauban, Rodez, Carcassonne et Alès.

¹² Cf. diagnostic de territoire du PLUI.

Afin de répondre à cette situation, la communauté d'agglomération a mis en place, depuis 2017, un dispositif, appelé prêt « première clé en Albigeois », réservé aux primo-accédants¹³. Pour ce faire, elle a voté une autorisation de programme de 1,8 M€ en 2017, 141 145 € étant mandatés au 31 décembre 2018.

La communauté d'agglomération prend en charge les intérêts de 600 prêts pour un montant allant de 10 000 € à 40 000 € sur une durée de 20 ans selon le nombre de personnes composant le ménage. Elle s'appuie sur un partenariat avec cinq établissements bancaires. Ces derniers instruisent la demande de prêt (examen du projet d'acquisition, aide au montage du plan de financement, examen de l'éligibilité au prêt première clé en Albigeois), puis l'EPCI donne son accord.

Au 1^{er} décembre 2018, selon les données communiquées par l'EPCI, 110 prêts ont été accordés, soit en moyenne 60 par an depuis la création du dispositif, ce qui est proche de l'objectif fixé dans le projet de territoire (accueil de 100 nouvelles familles par an) mais avec l'existence possible d'effets d'aubaine de la part de bénéficiaires qui se seraient de toute façon installés. 60 % des bénéficiaires sont des familles. L'âge médian est de 34 ans et 75 % des personnes ont moins de 40 ans, ce qui tend à démontrer que ce dispositif répond à l'enjeu du déficit de jeunes ménages relevé dans le diagnostic de territoire.

2.5. Les caractéristiques économiques du territoire

2.5.1. Une économie tournée vers les services

La sphère présentielle¹⁴ représente 78 % de l'emploi salarié de la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Elle est nettement plus marquée que dans les agglomérations comparables. Plus du quart des emplois relèvent de la sphère publique.

Le poids du secteur de la santé est un élément explicatif, caractérisé par la présence de deux structures hospitalières, l'hôpital d'Albi (secteur public) et l'hôpital du Bon Sauveur (de nature privée) et par celle de deux cliniques, la clinique Claude Bernard, et la clinique Toulouse Lautrec. Un institut de formation aux soins infirmiers (IFSI), ainsi que la plateforme SOPHIA¹⁵, déployée par la caisse primaire d'assurance maladie, sont également présents sur le territoire.

Le ratio de 1,16 médecin pour 1 000 habitants confirme une bonne couverture médicale du territoire, la moyenne nationale s'établissant à 0,82¹⁶. En 2017, la communauté d'agglomération de l'Albigeois comptait 102 médecins généralistes libéraux. Cependant, 31,4 % des médecins généralistes étaient âgés de 60 ans et plus¹⁷, ce qui renvoie au problème de la démographie médicale.

¹³ Ce prêt est réservé aux primo-accédants, qui ne doivent pas avoir été propriétaires de leur résidence principale durant les deux années précédant l'émission de l'offre de prêt, et avoir des revenus ne dépassant pas ceux définis pour le prêt à taux zéro de l'État.

¹⁴ La sphère présentielle désigne les activités à destination des résidents et des touristes.

¹⁵ Son objet est d'apporter une assistance et des consignes de prévention des maladies diabétiques. Nice et Albi ont été les deux sites retenus pour cette plateforme.

¹⁶ Source : diagnostic de territoire du PLUI.

¹⁷ Contrat local de santé Albigeois.

graphique 3 : Structure de l'emploi salarié (comparatif)



Source : Insee clap 2014

A contrario, la sphère productive¹⁸ est en retrait. Elle n'est pas dépendante d'une entreprise ou d'une filière. 35 % des salariés travaillent au sein d'établissements de 100 salariés et plus. Le diagnostic de territoire du PLUI, comme le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) font le constat d'une faible présence des entreprises de taille intermédiaire sur le territoire communautaire. La stratégie ainsi suivie vise à accompagner la croissance des PME et à accueillir les ETI. Les résultats de cette stratégie seront présentés dans les parties dédiées au développement économique et aux liens entre enseignement supérieur, recherche et innovation.

2.5.2. Les relations avec le territoire métropolitain

2.5.2.1. La communauté d'agglomération ne bénéficie que faiblement des retombées de la filière aéronautique, mais des liens forts existent avec l'économie toulousaine

Le nombre d'entreprises installées dans le périmètre de la communauté d'agglomération et qui sont concernées par le sous-traitance aéronautique est limité : la société Aurock (réalisation de moules en béton réfractaire pour la production de pièces aéronautiques), qui compte 17 salariés, et RCP implantés dans la zone d'activités « Eco2Rieumas » en constituent deux illustrations.

Ce constat doit toutefois être nuancé par la prise en compte de la proportion d'établissements essaimés depuis leur siège toulousain. Au regard de cet indicateur qui mesure les liens entre établissements principaux (dont le siège est à Toulouse) et établissements secondaires situés dans la communauté d'agglomération de l'Albigeois, les relations économiques entre les deux territoires sont intenses.

Ils sont supérieurs à ceux entre Toulouse et le Grand Montauban, et sont égaux à ceux entre Toulouse et le Sicoval, pourtant plus proche de Toulouse¹⁹.

¹⁸ On désigne par sphère productive la production de biens majoritairement consommés à l'extérieur.

¹⁹ « Les circuits préférentiels des entreprises toulousaines s'opèrent avec le Muretain (22 %), le Sicoval et le Grand Albigeois (14 % chacune) et le Grand Montauban (12 %) », selon le référentiel métropolitain.

Nombre d'établissements principaux ayant un établissement secondaire sur un autre EPCI du Dialogue Métropolitain

- Plus de 100 établissements
- De 50 à 100 établissements
- Moins de 50 établissements

22

L'association du dialogue métropolitain constitue la principale forme de collaboration. La communauté d'agglomération de l'Albigeois fait d'ailleurs partie des membres fondateurs²¹.

Depuis sa création, l'association a principalement réalisé des études dans le cadre de réflexions sur les dossiers stratégiques d'aménagement du territoire²². Dans ce cadre, un « référentiel métropolitain », qui constitue un document d'éclairage sur le système urbain toulousain, a été édité et enrichi. Il comprend de nombreux indicateurs caractérisant les relations entre l'aire urbaine toulousaine et les villes moyennes de l'ancienne région Midi-Pyrénées. Ce document devait permettre aux membres de l'association de disposer d'un « socle commun de connaissance préfigurant des stratégies de coopération »²³.

Si des réunions des chefs de projet « Action cœur de ville » ont eu lieu en 2018 afin de partager sur les dispositifs opérationnels mis en œuvre dans les collectivités, la chambre constate pour autant que le programme de travail 2018²⁴ n'envisage pas de collaborations plus opérationnelles que les années précédentes, alors que le référentiel métropolitain précédemment cité devait servir de point de départ pour ce type de collaboration.

3. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3.1. La stratégie suivie par la communauté d'agglomération

Le développement économique constitue le premier volet du projet de territoire intitulé CAP 2030 adopté par le conseil communautaire en 2016. Les entreprises et les chambres consulaires ont participé à son élaboration.

Ce travail collaboratif a permis de définir le « Cap Agglo Business » qui présente les engagements de l'agglomération vis-à-vis du monde économique. Il a également servi de base à la contribution de la communauté d'agglomération pour le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

La stratégie économique de l'agglomération s'articule autour de plusieurs axes :

- le développement de l'économie locale *via* l'innovation, notamment en tirant partie des forces du territoire en matière d'enseignement supérieur et de recherche, permettant des transferts de technologie ;
- la mise à disposition d'une offre foncière globale adaptée aux différents secteurs de l'économie, passant par la reprise de l'ensemble des zones d'activité ;
- des actions d'accompagnement à l'installation des salariés.

²¹ Elle est aujourd'hui composée de la métropole de Toulouse, du Sicoval, de la communauté d'agglomération du Muretain, du Grand Auch, du Grand Montauban, du Grand Cahors, de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, de l'agglomération de Castres-Mazamet, et de Carcassonne (le Grand Rodez qui était membre, s'est retiré). Le conseil d'administration de cette association réunit les exécutifs décisionnaires de la métropole et des communautés d'agglomérations et communes adhérentes.

²² Source : rapports annuels activité de l'association du dialogue métropolitain.

²³ Source : introduction du référentiel métropolitain.

²⁴ L'assemblée générale de l'association du 17 janvier 2018 évoque notamment des collaborations relatives aux études d'impact économique de l'enseignement supérieur et de la recherche, et des contributions et avis dans le cadre de l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Les dépenses mandatées liées à l'exercice de la compétence développement économique se sont élevées à près de 31 M€ sur la période 2012-2017²⁵.

3.2. Les relations entre l'association Albi-Innoprod et la communauté d'agglomération

Une association, Albi-Innoprod, intervient dans le cadre de la politique de développement économique de la communauté d'agglomération ; elle a pour objet d'obtenir des financements complémentaires, notamment en provenance des structures privées pour le financement des actions.

Son conseil d'administration comprend huit membres : quatre représentants de la communauté d'agglomération, deux représentants de la chambre de commerce et d'industrie, un représentant de la chambre de métiers et d'artisanat, et un représentant de l'école des Mines. La recherche de nouveaux partenaires privés constitue un enjeu mis en avant par la présidente de la communauté d'agglomération, compte tenu de la diminution des moyens financiers des chambres consulaires.

La part des financements de la communauté d'agglomération n'est pas majoritaire, sauf en 2017, en raison du versement d'une contribution exceptionnelle pour le concours « Albi up ».

tableau 8 : Le financement de l'association Albi-Innoprod

Année	Subventions perçues de l'agglomération (y compris cotisations) ²⁶	Subventions totales perçues (y compris cotisations)	Financements sur action (origine CCI) : montants perçus	Part des financements issus de l'agglomération
2013	7 000 €	19 000 €	0 €	37 %
2014	7 000 €	19 000 €	10 000 €	24 %
2015	7 000 €	19 000 €	10 200 €	24 %
2016	7 000 €	19 000 €	8 000 €	26 %
2017	35 000 €	47 000 €	8 000 €	64 %

Source : communauté d'agglomération de l'Albigeois

L'association se composant d'organismes soumis aux règles de la commande publique, les prestations qu'elle commande doivent s'inscrire dans ce cadre, même si les montants en jeu sont pour l'instant faibles²⁷. En particulier, il ne lui est pas possible de faire appel aux services de la communauté d'agglomération sans mise en concurrence. Or l'association bénéficie d'un appui de l'EPCI, valorisé dans ses comptes à hauteur de 16 000 € par an ; cet appui ne donne pas lieu à une mise à disposition du personnel communautaire.

Par ailleurs, selon les conventions annuelles de partenariat conclues avec la communauté d'agglomération, la subvention est attribuée en vue de la mise en œuvre de deux types d'actions : la participation d'Albi-Innoprod à des pôles de compétitivité et la réalisation de manifestations en lien avec le développement économique.

²⁵ Source : communauté d'agglomération de l'Albigeois.

²⁶ Sur la distinction subvention/contribution cf. les développements de la mention.

²⁷ Selon le président de l'association, le montant des dépenses annuelles n'excède pas 30 000 €, avec des décaissements par type d'achats inférieurs à 4 000 €.

Les demandes de subvention ne permettent pas d'établir que l'association est à l'initiative des actions financées, la subvention étant présentée comme le solde d'une contribution à l'appui du fonctionnement de la structure.

Or deux éléments permettent de distinguer la subvention du marché public : l'initiative de l'action financée, qui doit relever de la collectivité territoriale, et l'équivalence entre le paiement et la prestation réalisée en contrepartie. En l'absence d'élément permettant d'établir que l'action financée est à l'initiative de l'association, ces subventions pourraient être considérées comme finançant des prestations pour le compte de la communauté d'agglomération. Toutefois, la présidente de la communauté d'agglomération a fait valoir que les actions sont décidées par l'assemblée générale d'Innoprod et que le programme d'actions établi annuellement est ensuite transmis à la communauté d'agglomération pour solliciter sa participation financière. Néanmoins, pour plus de clarté, l'agglomération demandera à l'association d'étayer ses demandes de subvention en détaillant les actions concernées. La chambre encourage cette initiative qui va dans le sens de la mise en œuvre de sa recommandation.

Recommandation

1. Clarifier les relations entre la communauté d'agglomération et l'association Albi Innoprod. *Non mise en œuvre.*

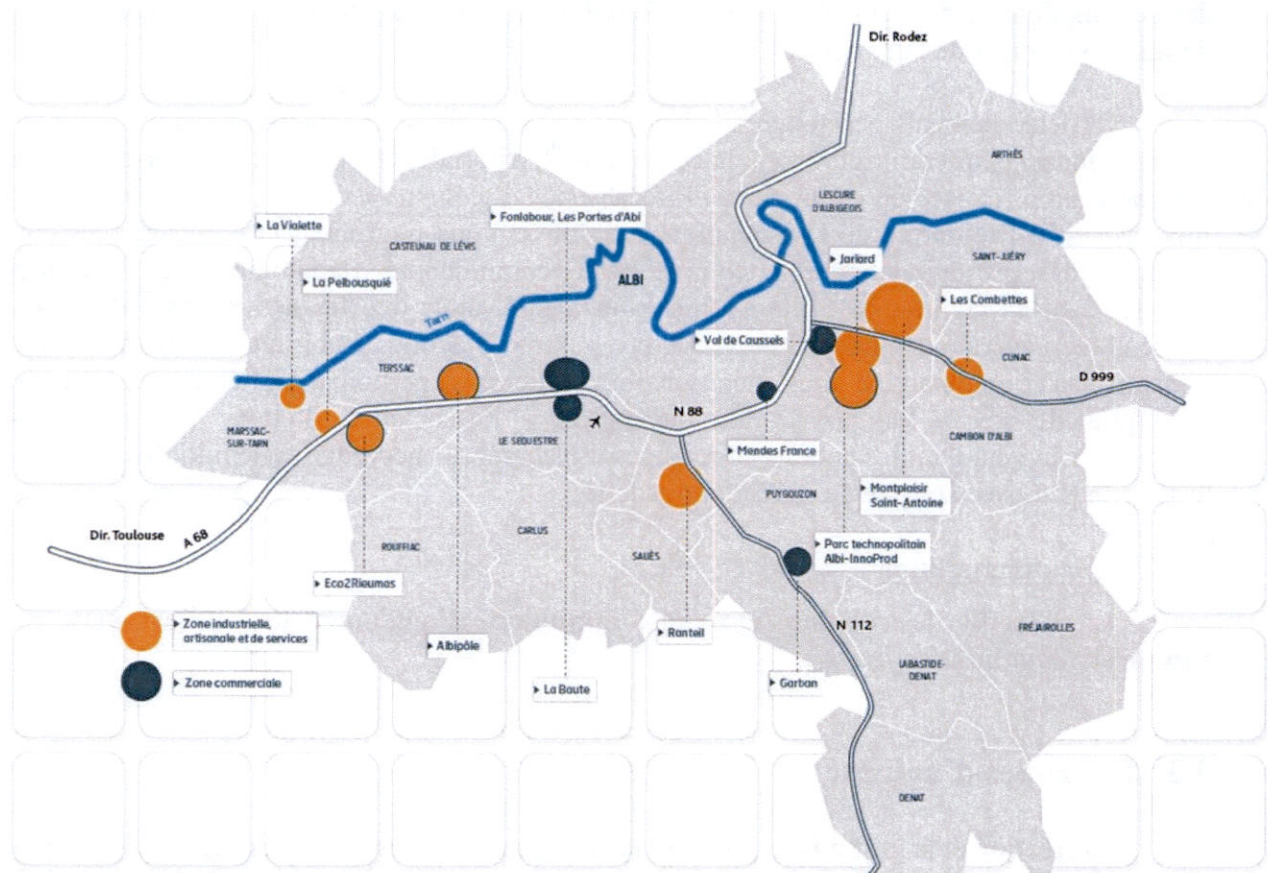
3.3. Les zones d'activité

La création et la gestion des zones d'activités industrielles, tertiaires, artisanales de plus de 20 hectares et les zones commerciales de plus de 150 hectares ont été définies d'intérêt communautaire en 2006.

Sur la période de contrôle, quatre zones d'activité sont gérées par la communauté d'agglomération. Deux zones existantes lui ont été transférées (Albipôle à Terssac, Combettes à Cambon) et deux ont été créées (Innoprod à Albi et Eco2Rieumas à Marsac). Leur taux de commercialisation apprécié au 31 décembre 2017 est contrasté : 17 % pour Rieumas, 47 % pour Albi Innoprod, 88 % pour Albipôle, et 100 % pour Combettes.

L'analyse peut être complétée par la mention d'un taux de réservation ferme, correspondant au nombre de m² vendus ou sous compromis/promesse unilatérale de vente ou sous option ramené au nombre de m² commercialisables. Le taux est de 65 % pour Albi Innoprod, de 70 % pour Rieumas, et de 100 % pour Albipôle et Combettes.

carte 4



Source : communauté d'agglomération de l'Albigeois

L'agglomération a engagé une démarche visant à définir quels sont les autres espaces économiques devant être considérés comme des zones d'activités d'intérêt communautaire. Un premier travail est en cours avec un bureau externe, les résultats étant corrélés avec l'étude « AID Observatoire » visant à étudier les disponibilités foncières, permettant de structurer la réflexion autour du positionnement des zones d'activités. Les 26 zones d'activité identifiées, dans ce cadre sont, pour l'essentiel, achevées, la voirie ayant déjà été transférée à l'agglomération.

Parmi les trois ZAC d'intérêt communautaire, une seule, le parc technopolitain Albi-Innoprod, est dite d'intérêt régional. Cette ZAC peut donc bénéficier de subventions de la région. Ce parc, « ouvert aux activités en rapport avec la destination scientifique, technique et de recherche », a vocation à accueillir des sociétés de service aux entreprises. Il accueille ainsi un hôtel d'entreprises, trois plateformes technologiques et l'école des Mines.

tableau 9 : Effectifs des entreprises installées dans l'hôtel d'entreprises et sur le parc technopolitain

Strucutre	Filière	Effectifs
<i>Entreprises implantées sur le technopôle</i>		
GT Ingénierie	bâtiments énergie	3
BGE	Accompagnement	9
DEBAT/Best Energie	Energie	2
Autorem	Energie	2
Albyhon/Hera	Energie	2
IDSHIELD	Numérique	2
Couveuse	Accompagnement	2
A New Story	Numérique	3
Je booste ma boîte	Numérique	4
EnerCert	Energie	1
My Sam	Numérique	5
Prunch + Tchiz	Communication	3
TOTAL		38
<i>Entreprises installées sur le parc technopolitain</i>		
ENEDIS	Energie	165
Aurock	Nouveaux matériaux	17
RAGT Energie	Energie	5
E-Tera	Numérique	71
TOTAL		258

Source : communauté d'agglomération de l'Albigeois

Les entreprises installées correspondent majoritairement à la vocation de cette zone, mais les effectifs les plus importants sont ceux d'un gestionnaire du réseau d'électricité, dont l'activité ne participe pas directement mais indirectement à cette vocation²⁸. Les taux de commercialisation (47 %) et de réservation (65 %) apparaissent relativement faibles, mais ils doivent être mis en relation avec la vocation ciblée de la zone.

Par ailleurs, la communauté d'agglomération de l'Albigeois estime que la ZAC des Portes du Tarn²⁹, située en limite du département de la Haute-Garonne, dont la surface potentielle est quatre fois supérieure à la taille moyenne des zones d'activité qu'elle gère, est susceptible de concurrencer le développement économique de son territoire³⁰. Au regard de l'objet de cette zone d'activités précisé dans le contrat de concession³¹, qui lui permet d'accueillir tout type d'activité, ce risque de délocalisation est réel. Pour autant, à ce stade, aucun départ d'entreprises localisées sur la communauté d'agglomération de l'Albigeois vers les Portes du Tarn n'a été constaté.

²⁸ Des liens existent entre cette entreprise et les Mines, notamment par l'association de groupes d'élèves de l'école autour d'un projet innovant porté par une entreprise. Un partenariat est également en cours de réflexion autour de la thématique de la maîtrise énergétique entre cette entreprise, l'école des mines et la communauté d'agglomération. Le site d'Albi est pilote du programme d'innovation « Emily », simulateur d'intervention sur le réseau de distribution.

²⁹ Ce projet, porté par un syndicat mixte constitué entre le département du Tarn et la communauté de communes Tarn-Agout, est présenté comme un espace économique destiné à accueillir les entreprises qui ne trouveraient pas de réceptacle au sein de l'agglomération toulousaine, notamment autour de la sous-traitance aéronautique. Cette zone d'activités comprend 198 hectares, dont 126 sont commercialisables en 2018.

³⁰ Elle a ainsi formulé des observations communes avec l'agglomération de Castres-Mazamet, dans le dossier de la ZAC « Portes du Tarn » dans le cadre de la commission d'enquête publique.

³¹ Le contrat de concession prévoit d'accueillir « des activités diversifiées à forte valeur ajoutée ».

3.4. La couverture perfectible des zones d'activité intercommunales en matière de très haut débit

Il n'y a pas, sur le territoire de l'agglomération, de constat de carence permettant de justifier une initiative publique pour les zones d'activité. Le territoire relève donc des zones d'appel à manifestation d'intention d'investissement (AMII).

Le maillage des zones d'activité d'Albipole, Rieumas et Innoprod a été réalisé dès la création de celles-ci. Elles sont traitées par l'opérateur Orange de la même manière que le reste du territoire Albigeois, conformément à la convention de programmation et de suivi des déploiements FTTH³² du 21 mai 2015 qui engage l'opérateur à raccorder aussi bien des logements que des locaux à usage professionnel.

La communauté d'agglomération ne peut donc intervenir qu'en prévoyant des infrastructures passives (fourreaux, chambres...) dès la création de la zone et afin de faciliter la pénétration ultérieure des opérateurs de télécommunications. Elle ne peut pas s'engager auprès d'entreprises ou promoteurs privés sur la disponibilité d'une ou plusieurs offres fibre optique dans une zone d'activité économique.

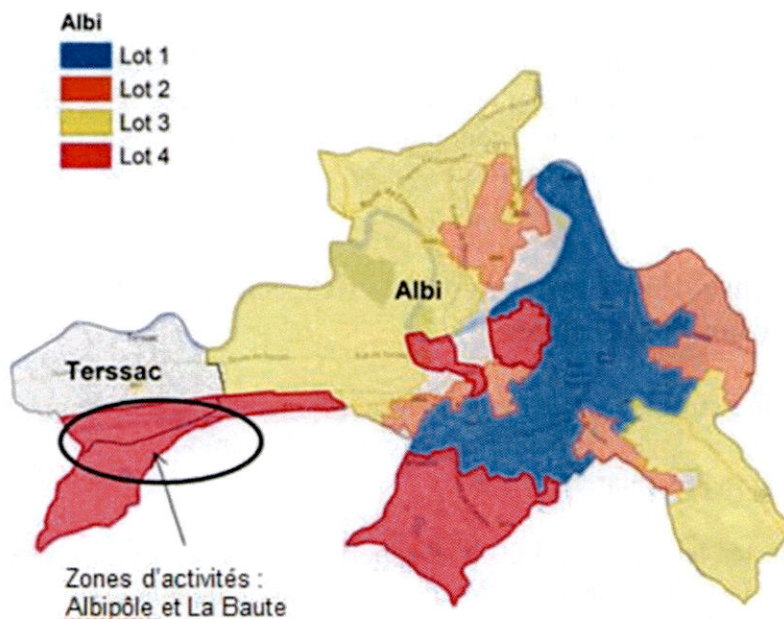
Ces zones relèvent, lorsqu'il s'agit de commercialiser un abonnement FTTH à une entreprise, du strict respect de la concurrence des opérateurs privés. C'est ainsi que l'hôtel d'entreprises Albi-InnoProd et le centre de recherche RAGT Energie sont tous deux implantés sur le parc technopolitain, à 50 mètres de distance l'un de l'autre. Or, RAGT Energie n'avait toujours pas accès aux offres FTTH, un an et demi après l'ouverture du service par l'opérateur AMII, alors que deux clients au moins de l'hôtel d'entreprise en bénéficient.

La carte de déploiement des points de mutualisation de zones (PMZ)³³ montre que certaines zones d'activité relèvent du lot n° 4, devant être traitées au cours de l'année 2018. Il s'agit du dernier lot supposé terminer l'aménagement FTTH sur la commune d'Albi.

³² *Fiber to the home* = fibre optique jusqu'à l'abonné.

³³ Un point de mutualisation des zones est un équipement de surface raccordé à un central optique permettant de desservir 300 à 350 abonnés.

carte 5 : Déploiement des points de mutualisation de zones (PMZ) début 2018



Source : communauté d'agglomération de l'Albigeois

Toutefois, le déploiement des points de mutualisation ne constitue qu'un indicateur imparfait de la réalité du raccordement des locaux, l'engagement de l'opérateur ne portant que sur la création des PMZ et non sur la création des lignes optiques allant de chaque PMZ aux logements ou locaux, le raccordement devant s'effectuer dans un « délai raisonnable » selon les termes de la convention de déploiement signée par Orange.

Selon la communauté d'agglomération de l'Albigeois, aucune des quatre zones d'intérêt communautaire ne disposait du FTTH début 2018, contrairement à d'autres espaces plus urbains, nombre d'entreprises albigeoises continueraient à payer le « mégaocet » à un tarif beaucoup plus important que celui dont bénéficient nombre de leurs consœurs étrangères ou même métropolitaines.

Les entreprises qui occupent ces zones peuvent bénéficier d'offres professionnelles individualisées d'accès au très haut débit, avec engagement de qualité de service, en recourant à des opérateurs majeurs ou alternatifs.

Le prix de ce raccordement peut cependant être élevé, surtout lorsqu'il y a création d'infrastructure ad hoc par l'opérateur, et le coût de l'abonnement mensuel peut être beaucoup plus élevé que pour un abonnement ADSL, FTTH ou FTTH professionnel issu d'un déploiement à grande échelle. Le débit reste généralement très inférieur à celui dont peuvent disposer des particuliers dans des zones où est déjà déployé le FTTH.

Dans toutes les étapes de concertation FTTH avec l'opérateur, la communauté d'agglomération avait insisté sur la nécessité de raccorder entreprises, artisans et commerces.

La priorité donnée aux zones d'activités économiques faisait partie des conclusions de la concertation réalisée en amont de la signature de la convention de déploiement avec Orange³⁴.

Si cette convention, qui s'achève au 31 décembre 2020, reprend cette priorité donnée aux zones d'activités économiques à son article 1.5 et à son annexe n° 5, elle établit en réalité une double priorité, aux zones d'activité économiques et aux zones peu ou mal couvertes par l'ADSL, sans hiérarchisation entre ces deux priorités.

3.5. Les actions d'accompagnement des salariés mises en place par la communauté d'agglomération

Au-delà du dispositif « Première clef en Albigeois » précédemment évoqué et destiné à faciliter la primo-accession, la communauté d'agglomération a mis en place des mesures spécifiques destinées aux salariés.

Pour faciliter leur installation, elle apporte un soutien financier au déménagement des nouveaux salariés (4 000 € sous condition de profil), soutien pour l'instant limité à deux dossiers (un en 2017 et un en 2018).

Par ailleurs, afin d'accompagner les conjoints à la recherche d'un emploi, un suivi personnalisé a été mis en place par un conventionnement entre l'agglomération et Pôle emploi. Dans ce cadre, dix stagiaires ont été accompagnés lors du premier club emploi qui s'est tenu en 2018³⁵.

3.6. L'articulation avec les dispositifs régionaux d'aide aux entreprises

Dans le cadre de sa contribution au SRDEII, la communauté d'agglomération a souligné que les dispositifs régionaux de l'ex région Midi-Pyrénées, tels que « croissance PME » concernaient de fait des entreprises à fort potentiel aux plans de développement très ambitieux, davantage implantées dans les aires métropolitaines que dans des territoires de ville-moyenne. Sur le territoire de la communauté d'agglomération, il avait bénéficié seulement à deux entreprises. La région indique, dans sa réponse, qu'elle a accompagné, au-delà de ce dispositif, 36 entreprises de l'agglomération albigeoise de 2011 à 2015 pour un montant total d'aides de 3,5 M€, et 25 entreprises pour un montant total d'aides de 6 M€ de 2016 à 2018.

S'agissant de l'actuel SRDEII, la communauté d'agglomération souligne la mise en place d'une nouvelle articulation entre la région et les EPCI avec l'organisation de revues territoriales de projets. Elle relève également la mise en œuvre du dispositif « Pass Occitanie », pour des montants d'aide inférieurs à 40 000 €, que les EPCI pourront utiliser et qui permettra une plus grande réactivité à destination des petites entreprises indépendantes de moins de 50 salariés.

³⁴ Article 1.5. Sur les conclusions de la concertation réalisée en amont de la signature de la convention : « (...) Les priorités discutées avec l'opérateur à chaque présentation de nouveau lot sur la base de :

- priorité donnée aux zones peu ou mal couvertes par l'ADSL avec des débits constatés ne pouvant pas permettre de bénéficier des services offerts par l'ADSL, notamment TV ;
- priorité aux zones d'activités économiques, notamment pour l'accès à l'internet des TPE, TPI, artisans et commerces ».

³⁵ Source : communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Les caractéristiques du « Pass Occitanie » concerneraient plus d'entreprises implantées dans l'agglomération albigeoise que le dispositif « croissance PME » de l'ex région Midi-Pyrénées.

4. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE, ET LES RELATIONS AVEC LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le territoire de la communauté d'agglomération compte 18 établissements post-bac et plus de 6 000 étudiants. Il constitue le cinquième pôle d'enseignement supérieur de la région Occitanie.

La communauté d'agglomération est compétente depuis le 1^{er} janvier 2013 pour la mise en œuvre d'actions de développement et de promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche en Albigeois et pour contribuer au schéma de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

4.1. La structuration du pôle enseignement supérieur et recherche de l'Albigeois

4.1.1. Les différentes étapes de la structuration

Le pôle enseignement supérieur et recherche s'est structuré en plusieurs étapes.

Le classement du bassin sidérurgique Albi-Carmaux en pôle de reconversion a permis de bénéficier de ressources et a favorisé la création d'une école des Mines (décret n° 93-38 du 11 janvier 1993).

Le départ du 7^{ème} régiment parachutiste de commandement et de soutien (1991) et la mise à disposition de la caserne ont libéré un site pour l'établissement universitaire Champollion.

Enfin, l'expérimentation DIACT/DATAR « 20 villes moyennes témoins », conduite entre 2008 et 2010 par la communauté d'agglomération de l'Albigeois, a préfiguré l'élaboration du « contrat de site » albigeois 2012-2015. Ce contrat organise la coopération entre ses différents signataires³⁶. Il complète pour les aspects de gouvernance et les actions territorialisées, le contrat de plan État-région (CPER), qui constitue le cadre du financement des principales actions prévues au contrat de site³⁷.

³⁶ Ce contrat était signé par la région Midi-Pyrénées, le conseil général du Tarn, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la ville d'Albi, le syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur (Sup'Albi Tarn), la chambre de commerce et d'industrie du Tarn, le pôle de recherche et d'enseignement supérieur de l'université de Toulouse, et des établissements d'enseignement supérieur (école nationale supérieure des Mines d'Albi-Carmaux, centre universitaire de formation et de recherche Jean-François Champollion, établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole du Tarn, l'école européenne de l'art et des matières, et les universités Toulouse II et Toulouse III).

³⁷ Quelques financements sont octroyés dans le cadre du contrat de site, notamment pour la communication et les déplacements doux.

La nouvelle contractualisation prévue par le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) ne devrait pas se mettre en place avant 2021³⁸, année de la signature du nouveau CPER.

Toutefois, la démarche ayant conduit à fédérer tous les acteurs perdure dans le cadre de l'« assemblée des sites universitaires ». Le SRESRI de la région Occitanie prévoit la mise en place d'un conseil des 20 sites de l'enseignement supérieur et de la recherche, ce conseil étant présenté comme un lieu d'échanges opérationnel entre les acteurs et de propositions et de collaborations.

4.1.2. Les aspects financiers

Le CPER 2015-2020 (région Midi-Pyrénées) porte sur le financement de plusieurs actions destinées au développement des sites universitaires de proximité, pour un montant total de 67,29 M€. Albi est le deuxième site universitaire en termes de programmes d'investissements contractualisés, avec un montant de 14,2 M€. La participation de l'agglomération pour la période 2015-2020 est évaluée à 1 269 000 €.

Des financements sont également accordés hors contrat de site et hors CPER, en particulier pour le fonctionnement de l'université Champollion.

Un syndicat mixte, « Sup Albi Tarn », composé à parité du département et de la communauté d'agglomération, a été constitué pour prendre en charge les investissements immobiliers universitaires. La communauté d'agglomération contribue chaque année à son fonctionnement à hauteur de 200 000 €, sauf exception. Il contribue au fonctionnement de l'INU Champollion dans le cadre de contrats d'objectifs et de moyens : une subvention de fonctionnement de 315 000 € lui est versée. Compte tenu de la participation statutaire de la communauté d'agglomération au syndicat (50 %), elle finance indirectement le fonctionnement de l'Université Champollion à hauteur de 157 000 € par an.

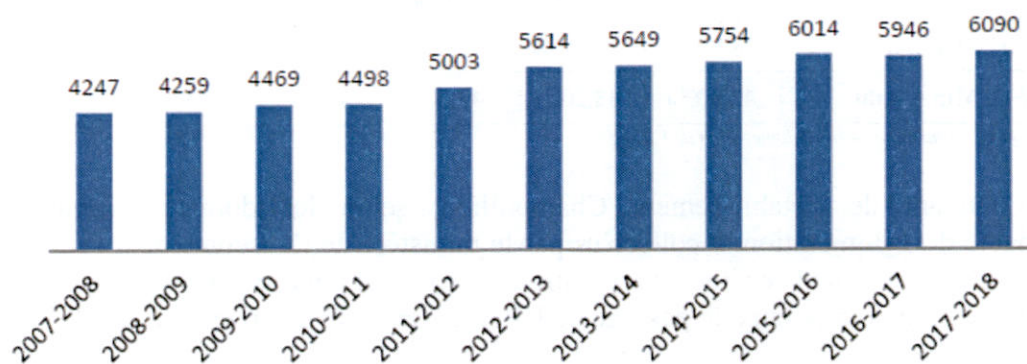
4.2. Les caractéristiques de la population étudiante, de l'offre de logements et de transports pour les étudiants

4.2.1. Les caractéristiques de la population étudiante

Les étudiants représentent 10 % de la population de la ville d'Albi, et 7 % de celle de la communauté d'agglomération.

En dix ans, la population étudiante a augmenté de 43 %, toutes filières confondues, passant de 4 247 étudiants en 2007-2008 à 6 090 étudiants en 2017-2018.

³⁸ L'orientation stratégique n° 4 du SRESRI « pilotage régional et contractualisation » prévoit une contractualisation pour donner une visibilité aux différents acteurs (priorité n° 1 contractualiser pour donner une visibilité sur l'avenir). À ce titre, il est prévu que la région Occitanie, dans son rôle de chef de file, prépare avec les collectivités territoriales et l'État les futures contractualisations qui se mettront en place à l'horizon 2021.

graphique 4 : Évolution du nombre d'étudiants post-bac du site Albigeois de 2007 à 2017, toutes filières confondues

Source : communauté d'agglomération de l'Albigeois (à partir des données des établissements post-bac)

L'école des Mines et l'INU Champollion en sont les principaux établissements, accueillant respectivement 971 étudiants et 2 840 étudiants en 2017. Les effectifs ont augmenté continûment. La part des étudiants boursiers est peu ou prou inférieure ou égale à 50 %.

Leurs campus sont desservis par le réseau des transports urbains de l'albigeois, en particulier par la ligne R, créée en 2012 et qui relie la gare d'Albi et le centre-ville. Un schéma directeur cyclable intégrant les pôles universitaires a été réalisé en 2009 sur le territoire de la commune d'Albi et étendu à l'agglomération en 2010.

tableau 10 : Évolution du nombre d'étudiants à l'école des Mines d'Albi

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'étudiants	695	712	743	785	835	971
Ingénieurs	488	490	516	534	556	620
Apprentis	81	86	99	117	135	143
Formation continue	15	11	2	1	3	4
Échanges	14	36	27	24	9	22
Master& Master spe	21	9	19	30	54	84
Doctorants	76	80	80	79	78	98

Source : communauté d'agglomération de l'Albigeois

tableau 11 : Évolution du nombre d'étudiants à l'INU Champollion

Total niveaux/année	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DE/Autres	82	101	84	111	103	77
L	2 182	2 206	2 327	2 390	2 409	2 372
LP	187	193	188	185	140	147
M	292	316	335	339	257	244
TOTAL général	2 743	2 816	2 934	3 025	2 909	2 840

Source : communauté d'agglomération de l'Albigeois

tableau 12 : Pourcentage d'étudiants boursiers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
INU Champollion	48,00 %	42,00 %	45,00 %	47,00 %	48,00 %	50,00 %
IMT Mines Albi	42,90 %	43,20 %	43,50 %	42,30 %	44,40 %	43,30 %

Source : communauté d'agglomération de l'Albigeois

S'agissant de l'établissement Champollion, selon les données transmises par la communauté d'agglomération et collectées par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'établissement se situe au septième rang national pour le taux de réussite en licence et au quatrième rang pour le taux de passage de L1 en L2 en 2015-2016 et en 2016-2017.

Le taux élevé de réussite est corrélé à des dispositifs expérimentaux menés sur le site de l'université Champollion, notamment le dispositif d'aide à la réussite universitaire personnalisé (DARUP), correspondant à un premier semestre indifférencié du département sciences humaines et sociales, parcours ouverts au sein de certaines licences pour tisser des liens avec l'ESPE. Le rapport du Haut conseil d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur soulignait l'existence d'un projet d'établissement structurant qui s'articule autour de la volonté de répondre aux attentes des étudiants et aux besoins exprimés par les acteurs socio-économiques.

4.2.2. L'offre de logement pour les étudiants

Le recensement du parc de logement mis à disposition des étudiants est présenté dans le tableau ci-dessous.

tableau 13 : Offres de logements pour étudiants sur la communauté d'agglomération

Public/privé	Porteur de projet et/ou gestionnaire	Commune	Adresse	Nombre de logements	Typologie	Superficie
Parc locatif social	Tarn Habitat	Albi	40 rue de la poudrière (à proximité campus Champollion)	40	T1	18 à 27 m²
	Tarn Habitat	Albi	Campus de Fonlabour	120	T1	18 m²
	Nouveau Logis	Albi	à proximité du campus universitaire de Champollion	34	NR	NR
	Méridional					
	Patrimoine La Languedocienne/ Association Habitat des jeunes Albigeois	Albi	36 avenue du Loirat	35	20 T1 bis 15 T2	T1 de 30 m² T2 de 46 m²
				229		
Parc de logements de l'école des Mines	Promoteur privé (ex Nouveau logis) école des Mines Albi	Albi	sur le campus de l'école et 3 résidences en CV	586	T1	18 m²
Parc de logements CROUS	CROUS	Albi	36 place du 19 mars 1962	43	T1	19 m²
	CROUS	Albi	rue de la Poudrière	68	T1	16 à 25 m²
	CROUS	Albi	2 rue René Descartes	48	46 studios et 2 T1 bis	19 à 31 m²
				159		
Sous-total public				974		

Public/privé	Porteur de projet et/ou gestionnaire	Commune	Adresse	Nombre de logements	Typologie	Superficie
Privé associatif	Logement entraide génération	Agglo	Diffus		T1 et T2	
Projets privés	Promoteur Procivis Midi-Pyrénées	Albi	avenue Gambetta	42	T1	20 à 25 m²
	Promoteur Jacques Pasturel	Albi	20, rue de la Poudrière et O, rue Jean de la	62		
	SARL DE LA FAC	Albi	11,13 rue Pierre Esquilat	25	T1	
	SNC LE CAMPUS	Albi	225,227,229 av Gambetta	42	Studios	
Sous-total privé				171		
Total				1145		

Source : communauté d'agglomération de l'Albigeois

Le parc de logements du Crous (159 lits) est faible au regard de l'importance du site albigeois, de la typologie des étudiants, notamment de la part des étudiants boursiers, et des demandes de logement représentant environ 1 400/1 500 dossiers par an. Aucune opération nouvelle n'est programmée dans le cadre du contrat de plan État-région Midi-Pyrénées 2015-2020 sur le territoire communautaire.

Les étudiants représenteraient entre 20 % et 25 % de la clientèle des agences immobilières, mais le parc locatif privé existant n'étant pas identifié de façon exhaustive par la communauté d'agglomération, il n'est pas possible de savoir si l'offre correspond à la demande. La communauté d'agglomération a en revanche connaissance des projets privés positionnés sur la segment T1/T2, programmés à proximité immédiate de l'université.

Les étudiants résident essentiellement dans la ville centre d'Albi (76 %), en cœur de ville pour 26 % ou à proximité des établissements d'enseignement supérieur pour 23 %³⁹. 18 % résident hors de l'agglomération.

S'agissant du coût du logement, une étude de sur le coût de la vie étudiante mettait en évidence un budget moyen alloué au logement de 297 € en moyenne, avec des ressources de la caisse d'allocations familiales de 137 € en moyenne. Le coût des logements semble donc modéré, mais la vétusté des logements anciens du centre d'Albi peut renchérir les charges énergétiques.

4.3. L'évaluation de la mise en œuvre du contrat de site

Le bilan du contrat de site 2013-2015 met en évidence un taux de réalisation contrasté selon les axes.

tableau 14 : Taux de réalisation du contrat de site selon les différents axes

	Réalisée		En cours		En attente		Total
1. Développer les infrastructures	5	31%	8	50%	3	19%	16
2. Organiser la formation	6	38%	5	31%	5	31%	16
3. Développer les filières d'excellence	15	56%	6	22%	6	22%	27
4. Consolider la recherche, le transfert et l'innovation	6	43%	5	36%	3	21%	14
5. Développer une vie étudiante de site	0	0%	1	17%	5	83%	6
6. Mettre en œuvre une coordination de site	2	33%	1	17%	3	50%	6
	34	40%	26	31%	25	29%	85

Source : communauté d'agglomération de l'Albigeois

4.3.1. Une logique de coopération qui n'a pas abouti à la création d'une structure fédérative

Le contrat de site repose sur une logique de coopération entre acteurs. La communauté d'agglomération était chef de file du contrat et co-animait au quotidien cette politique de site aux côtés des représentants universitaires.

Contrairement à ce que prévoyait le contrat, ce rôle de coordination n'a trouvé sa place dans aucune structure fédérative de nature à assurer la gouvernance, ce qui explique l'absence de mise en œuvre de certaines actions.

En effet, la structure fédérative devait avoir la maîtrise d'ouvrage de la plupart des actions de développement de la vie étudiante de site, notamment l'intégration de la vie étudiante dans la cité, le soutien des projets inter établissements, et le développement de l'action culturelle et sportive.

³⁹ Source : enquête sur les pratiques spatiales des étudiants (2013/2014), administrée par l'INU Champollion.

La communauté d'agglomération a tout de même mis en œuvre des actions qui concourent à la coopération, notamment la réalisation d'un guide enseignement supérieur, recherche, recensant l'offre de formation et le potentiel de transfert de technologie.

4.3.2. L'absence de mise en place du bonus qualité recherche

Le contrat de site avait envisagé la mise en place d'un bonus qualité recherche (BQR) pour le site albigeois⁴⁰, visant à financer des actions impliquant des chercheurs d'au moins deux établissements du site. L'objectif de ce BQR était de co-construire des projets de recherche à mener en commun et à l'échelle du site, au-delà du schéma traditionnel de valorisation scientifique et de reconnaissance académique.

Le financement prévu était de 10 000 € TTC par an, avec la répartition suivante :

- 1/3 école des Mines,
- 1/3 Champollion,
- et 1/3 contrat de site.

Plusieurs facteurs expliquent que ce bonus qualité recherche n'ait pas été mis en place, principalement l'absence de projet de recherche commun en nombre suffisant entre l'école des Mines et l'université Champollion. Comme les deux établissements l'expliquent dans leurs réponses, cette situation résulte de leurs thématiques de recherche qui sont assez éloignées et qui ont des périmètres de recouvrement assez limités.

Le rapport du HCERES, portant l'évaluation du CUFR Jean-François Champollion au titre de la campagne d'évaluation 2014-2015, relevait que le partenariat avec l'école des Mines Albi-Carmaux est limité, et la mobilité d'étudiants entre les deux établissements est encore très réduite.

L'absence de création de la structure fédérative, précédemment évoquée, a également contribué à cette situation.

4.3.3. L'offre de formation et son adéquation avec le développement économique du territoire

Sur le territoire de la communauté d'agglomération, l'offre de formation est diversifiée (cf. annexe 3). La carte locale des formations est passée de 55 à 77 diplômes en quatre ans en s'inspirant de la démarche nationale d'une approche des formations par compétence, le registre national des compétences professionnelles.

Le taux de diplômés de l'école des Mines en poste dans l'agglomération albigeoise est très faible, ce qui s'explique par la vocation nationale de cet établissement. L'école fait valoir son impact important sur le tissu économique local, tout d'abord par la présence de ses étudiants mais aussi par son rôle d'incubateur et d'accompagnement dans la création d'entreprises.

Pour l'université de Champollion, les taux d'insertion professionnelle s'élèvent en moyenne autour de 10 % pour les master et 14 % pour les licences professionnelles. Ils varient de façon sensible en fonction de l'objet de la formation.

⁴⁰ Action 4.2.1 du contrat de site.

tableau 15 : Taux de diplômés de l' école des Mines en poste dans l'agglomération⁴¹

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de diplômés en poste dans l'Agglomération	3 %	4 %	0 %	1 %	1 %	0 %
Nb diplômés en activité (à 6 mois)	176	73	134	97	113	125
Nb dans l'agglomération	5	3	0	1	1	0

Source : communauté d'agglomération de l'Albigeois

tableau 16 : Taux de diplômés de l'université Champollion en poste dans le Tarn

	Licence pro	Master
Taux de diplômés en poste dans le Tarn		
Nombre de diplômés en activité (à 30 mois)	78,33 %	75,80 %
Nombre dans le Tarn	14 %	10 %

Source : communauté d'agglomération de l'Albigeois

tableau 17 : Les licences professionnelles

Mention du diplôme	En emploi	Dans le Tarn
Agent de développement culturel en milieu rural	73,70 %	32 %
Analyse, gestion et traitement des eaux, des boues et des déchets	91,70 %	8 %
Conduite et gestion de projets industriels en PME/PMI	72,50 %	10 %
Développement et conseil pour la filière ovine	80,00 %	N.C
Éclairage public et réseaux d'énergie	94,10 %	6 %
Gestion de l'énergie dans le secteur agricole	80,00 %	10 %
Gestion développement et organisation des services sportifs et loisirs	50,00 %	N.C
Gestionnaire de la condition physique des intervenants en situation hostile	83,30 %	8 %
Management et développement durable des PMO	69,20 %	15 %
Manager en maintenance des matériels	90,90 %	N.C
TOTAL GENERAL	78,33 %	14 %

Source : communauté d'agglomération de l'Albigeois

tableau 18 : Les masters

Mention du diplôme	En emploi	Tarn
Gestion sociale de l'environnement et valorisation des ressources territoriales	59,50 %	18 %
Ingénierie du développement dans les villes petites et moyennes	71 %	30 %
Ergonomie et facteurs humains	100 %	
Stratégies culturelles internationales	75 %	
Psychologie de l'accompagnement professionnel	80 %	
TOTAL GENERAL	75,80 %	10 %

Source : communauté d'agglomération de l'Albigeois

⁴¹ Le taux de diplômés ci-dessus a été obtenu par les résultats de l'enquête annuelle d'insertion professionnelle est à lire ainsi : pour la promotion 2012, 176 diplômés ayant répondu à l'enquête sont en activité six mois après le diplôme dont cinq dans l'agglomération en 2012. Le réseau des « Alumni », anciens élèves, apporte un regard plus global sur le nombre de diplômés travaillant sur le territoire de l'agglomération, avec pour la dernière mise à jour menée en 2017 : 77 anciens diplômés en poste au sein d'entreprises localisées sur l'agglomération (125 au niveau du département). Le nombre d'alternants recrutés sur la période par une entreprise du territoire de l'agglomération est de six (pour le département du Tarn 22).

S'agissant de l'adéquation de l'offre de formation avec les besoins des entreprises albigeoises, notamment les PME, le « Cap Agglo Business » de la communauté d'agglomération s'est fixé pour objectif le développement d'ici à 2020 d'une offre de formation aux métiers du numérique.

Bien que le territoire communautaire accueille de nombreuses entreprises spécialisées dans le numérique ou le développement web, il n'y a pas pour l'instant pas de formation pérenne dans ce domaine, à l'exception d'une licence informatique généraliste à l'université Champollion. Les spécialisations de l'école des Mines d'Albi en matière de recherche sont centrées sur le génie industriel et le génie des procédés et non sur le numérique, même si l'un des laboratoires de recherche de l'école, le centre de génie industriel, a pour thématique le numérique appliqué au fonctionnement des organisations.

Seules des actions de formation ponctuelles sont réalisées dans ce domaine (des formations développeur/web mobile se sont déroulées sur l'année 2017 à InnoProd), ainsi que quelques événements liés à cette thématique (« Global Game Jam » événement mondial de création de jeux vidéo type « Hackaton », organisation de rencontres entre des élèves du supérieur et des entrepreneurs du numérique organisées par la communauté d'agglomération).

L'agence de formation professionnelle des adultes (AFPA) d'Albi attend une réponse dans le cadre des formations labellisées « grande école du numérique ».

Enfin, le conseil régional d'Occitanie a lancé un appel à manifestation d'intérêt en mai 2016 pour la création d'une école régionale du numérique (ERN) afin d'offrir aux demandeurs d'emplois des formations innovantes au numérique. La région a finalement retenu la candidature de la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet et non celle de l'Albigeois, qui étaient donc toutes deux en concurrence pour le développement d'une filière numérique

4.4. Les liens entre la recherche et le transfert de technologie sur le territoire

4.4.1. Les transferts de technologies et leurs retombées pour le territoire de la communauté d'agglomération

L'école des Mines et le centre universitaire Champollion comportent au total sept unités de recherche.

Les plateformes technologiques illustrent les synergies entre l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) et le développement économique du territoire :

- les plateformes technologiques Mimausa (mise en œuvre de matériaux aéronautiques et surveillance active) et Valtehra (dédiée à la valorisation de la biomasse) de l'école des Mines ;
- la plateforme technologique GH2O du lycée Fonlabour (technologies de l'eau au service de la filière agricole) ;
- le centre régional d'innovation et de transfert de technologie (CRITT) (seule plateforme technologique disposant de la personnalité morale, sous forme associative, dédiée à l'automatisation et la robotique).

La communauté d'agglomération encourage financièrement le développement de ces plateformes.

Pour la plateforme Mimausa, elle a construit une surface bâtie de 816 m² mise à disposition pour l'euro symbolique. Pour la plateforme de recherche Valthera, elle a réalisé un bâtiment de 560 m², pour 1,47 M€.

Une subvention de fonctionnement annuelle est également versée pour le CRITT pour environ 50 000 €, et elle met à disposition la halle Innoprod pour la plateforme technologique du lycée Rascol. La halle technologique est mise à disposition de l'école des Mines pour un euro symbolique dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif.

Deux projets de recherche et développement d'entreprises ont été accompagnés au cours de la période par les laboratoires de recherche des Mines et de l'INU Champollion : l'entreprise Aurock qui bénéficie de l'apport du laboratoire ICA Albi et de la plateforme Mimausa au travers de plusieurs contrats de recherche, ainsi qu'une thèse au sein d'une entreprise pour Champollion.

Des transferts de technologie existent également sur le site albigeois grâce aux plateformes technologiques labellisées issues des lycées Fonlabour et Rascol.

Néanmoins, la chambre constate que la communauté d'agglomération ne connaît pas avec précision les retombées des contrats et prestations sur son territoire.

Pour l'université Champollion, une liste des prestations réalisées sur le périmètre de la communauté d'agglomération a été transmise (cf. annexe 5). En revanche, pour les plateformes labellisées des lycées (Rascol et GH2O Fonlabour), la quasi-totalité des prestations s'effectuent sur le périmètre du département, sans qu'il soit possible de déterminer plus précisément celles réalisées sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Par ailleurs, l'école des Mines n'a pas été en mesure d'extraire les données concernant les entreprises situées sur le territoire de la communauté d'agglomération avec lesquelles elle mène des projets de recherche, ses outils de suivi de l'activité ne collectant pas ce type d'information⁴². La mise en place d'un nouvel outil de gestion des contrats de recherche et de transfert de technologie devrait corriger cette situation, selon la réponse apportée.

La chambre recommande donc à la communauté d'agglomération de mieux évaluer les retombées pour le territoire de la recherche et des transferts de technologie. Elle prend acte de l'intention manifestée par l'ordonnateur dans sa réponse de se rapprocher des établissements concernés.

Recommandation

2. Évaluer les retombées de la recherche et des transferts de technologie sur les entreprises du territoire *Non mise en œuvre.*

Au-delà de cette absence de connaissance des retombées pour le territoire, le président de la communauté d'agglomération admet que « des marges de progrès subsistent pour intensifier le transfert de technologie vers les entreprises de proximité (PME en grand nombre) en développant la valorisation et les liens entre recherche/transfert innovation à portée des entreprises locales ».

⁴² Les conventions passées avec les centres de recherche liées l'école des Mines prévoient pourtant, dans les comptes rendus financiers, un bilan détaillé des actions conduites auprès des entreprises, notamment dans le cadre de la convention pour l'attribution d'une subvention au CRITT.

4.4.2. L'échec du projet de *cluster* de valorisation énergétique de la biomasse

L'agglomération a remporté en 2013 un appel à projet européen « Interreg » dans le cadre du programme de coopération territoriale de l'espace sud-ouest européen, destiné à modéliser et à concevoir les contours d'un possible cluster⁴³ appelé « Enermass ».

Ce projet transnational, dont le siège aurait été à Albi, devait être composé d'un consortium de huit partenaires espagnol, portugais et français experts du secteur biomasse-énergie. Il consistait à faire de la région un pôle international sur cette thématique, à fournir des services aux entreprises et aux laboratoires et à faire émerger des projets.

Il était doté d'un budget initial de 1,2 M€ financé à 75 % par l'Union européenne et était sous maîtrise d'ouvrage conjointe de l'école des Mines et de la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Le recrutement d'un ingénieur de valorisation devait assurer le lien entre le projet de cluster et la plateforme technologique Valthera⁴⁴, plateforme qui devait aboutir au cours de la même année.

Les principales réalisations de ce projet ont porté sur la participation à des événements dans le domaine de la biomasse-énergie, sur la réalisation d'enquêtes sur les attentes des acteurs économiques et les difficultés de financement des projets biomasse-énergie, et sur le lancement d'appels à projets puis sur l'accompagnement de projets collaboratifs associant des entreprises à des acteurs du cluster dont deux à l'échelle du territoire.

Le *cluster* n'a cependant pas été constitué dans le délai du programme Interreg qui a pris fin au 31 décembre 2014. Le rapport final d'exécution du projet évoque plusieurs causes à cette situation : le contexte économique, l'absence de fédération transnationale travaillant sur cette thématique, l'absence d'acquisition d'un équipement de valorisation de la capacité énergétique de la biomasse, et la composition du consortium. Deux d'entre elles sont plus spécifiques au territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois :

- d'une part, l'absence de recrutement d'un ingénieur de valorisation : le recrutement était conditionné à l'accord de la région sur un cofinancement à 50 % sur au moins deux ans mais le comité de pilotage du contrat de site a préféré plutôt accompagner le recrutement d'ingénieurs de valorisation pour les plateformes technologiques GH20 et Rascol des lycées Fonlabour et Rascol.
- d'autre part, le retard pris dans la construction de la halle Valthera, qui devait constituer l'équipement de valorisation mentionné dans le rapport final d'exécution du projet. Ce retard s'explique par la nécessité d'une autorisation préfectorale au titre des installations classées dangereuses pour l'environnement, conduisant à un retard de plus de deux ans par rapport au calendrier initial⁴⁵. Par conséquent, alors que la plateforme devait être réalisée en 2014, elle n'a été inaugurée qu'en janvier 2017. Ce retard s'accompagne d'un dépassement des coûts de construction, estimés à 1,7 M€ par la communauté d'agglomération alors qu'ils avaient été évalués à 990 000 €.

En dépit de l'échec de l'installation du *cluster*, le territoire de la communauté d'agglomération a pu bénéficier de quelques retombées dans le domaine de la biomasse. À ce titre,

⁴³ Le terme *cluster* désigne un réseau d'entreprises constitué majoritairement de PME et de TPE, fortement ancrées localement, souvent sur un même créneau de production et rattaché à une même filière.

⁴⁴ La plateforme Valthera est une structure collaborative de recherche portée par l'école des Mines pour mener des recherches et du développement sur la base de produits d'origine agricole, forestière et alimentaire.

⁴⁵ Cf. le rapport de clôture de la mise en œuvre de la plateforme Valthera d'octobre 2016.

peut être citée la localisation des établissements « Grand Sud » des groupes Best Energies et Hera en 2013 au sein de l'hôtel d'entreprises InnoProd, afin de développer une offre de services autour de la biomasse et des réseaux de chaleur. RAGT Energie est également installée. Enfin, depuis 2014, le pôle de compétitivité Derbi assure une permanence d'un jour par semaine au sein de l'hôtel d'entreprises.

ANNEXES

annexe 1 : Compétences de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au 31 décembre 2017	44
annexe 2 : Évolution de la population d'Albi et de son aire urbaine entre 1999 et 2015	45
annexe 3 : Offre de formation du territoire	46
annexe 4 : Projets de recherche et développement signés par les établissements d'enseignement supérieur de la communauté d'agglomération	47
annexe 5 : Prestations réalisées par les équipes de l'INU Champollion sur le périmètre de la communauté d'agglomération de l'Albigeois	48

annexe 1 : Compétences de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au 31 décembre 2017

- Développement économique
- Aménagement de l'espace
- Transports urbains
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Voirie y compris voies communales et chemins ruraux (ouverts à la circulation publique)
- Espaces publics liés à la voirie et affectés au stationnement, parcs de stationnement
- Signalisation, gestion du domaine public
- Éclairage public
- Entretien des voies et espaces publics : nettoyage, balayage, salage et déneigement
- Protection et mise en valeur de l'environnement : élimination et valorisation des déchets, lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, protection contre les inondations
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Assainissement collectif et non collectif, assainissement des eaux pluviales
- Développement de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Gestion d'un chenil-fourrière animale
- Développement des activités de pleine nature par la structuration d'un réseau de chemins de randonnée et de découverte-valorisation du patrimoine
- Nouvelles technologies de l'information et de la communication
- Relais d'assistantes maternelles
- Incendie et secours

annexe 2 : Évolution de la population d'Albi et de son aire urbaine entre 1999 et 2015

tableau 19

	ALBI	Villes moyennes
Taux d'évolution annuel moyen entre 1999 et 2015	0,4 %	0,0 %
<i>dû au solde naturel</i>	-0,2 %	0,3 %
<i>dû au solde migratoire</i>	0,6 %	-0,3 %
Taux d'évolution annuel moyen entre 1999 et 2010	0,5 %	0,0 %
<i>dû au solde naturel</i>	-0,2 %	0,3 %
<i>dû au solde migratoire</i>	0,7 %	-0,3 %
Taux d'évolution annuel moyen entre 2010 et 2015	0,2 %	0,0 %
<i>dû au solde naturel</i>	-0,2 %	0,2 %
<i>dû au solde migratoire</i>	0,4 %	-0,2 %

Source : CRC Occitanie d'après Insee

tableau 20

	Aire urbaine d'Albi	Aires urbaines des villes moyennes
Taux d'évolution annuel moyen entre 1999 et 2015	0,8 %	0,5 %
<i>dû au solde naturel</i>	0,0 %	0,3 %
<i>dû au solde migratoire</i>	0,8 %	0,2 %
Taux d'évolution annuel moyen entre 1999 et 2010	0,9 %	0,5 %
<i>dû au solde naturel</i>	0,0 %	0,3 %
<i>dû au solde migratoire</i>	0,9 %	0,2 %
Taux d'évolution annuel moyen entre 2010 et 2015	0,6 %	0,4 %
<i>dû au solde naturel</i>	0,0 %	0,3 %
<i>dû au solde migratoire</i>	0,6 %	0,2 %

Source : CRC Occitanie d'après Insee

annexe 3 : Offre de formation du territoire

Formation	Établissements impliqués dans le contrat de site	18 établissements post bac : INU Champollion, IMT Mines Albi, UT2J-ESPE Tarn, GCS IFMS (IFSI), IRFSS Croix-Rouge Albi, Institut St-Simon ARSEAA Albi, IPI-CCI Tarn, EPL Albi-Fonlabour, Lycées Rascol, Ste Cécile, Bellevue, Lapérouse, CFAs Automobile, IFA, DIFCAM, URMA Tarn, Centre de Formation Ste Cécile, EEAM
	Niveau de formation	De III à 1, 82 formations différentes + doctorat : 2 Préparation concours d'entrée 4 CPGE : 1 tertiaire/3 scientifiques et techniques (dont ATS) 5 diplômes d'établissements 23 Bac+2 BTS : 8 tertiaire/15 scientifiques et techniques 26 Bac+3 : 7 Licences professionnelles/13 Licences/3 diplômes d'État/2 Bachelor/1 titre certifié 1 Bac+4 titre certifié 21 Bac+5 : 11 Masters, 4 DNM, 1 titre d'ingénieur, 1 titre certifié, 2 Master of science, 2 Mastères spécialisés
	Pôles de formation	Sciences et techniques (industrie, technologies) ; Environnement, agriculture ; Commerce, gestion, droit ; Sciences humaines et sociales ; Lettres et langues ; Culture, communication ; Sanitaires et Sociales
	Effectifs étudiants	6 090
Recherche et plateformes technologiques	Pôles/Thématiques de recherche	Institut Mines Telecom Albi : énergies renouvelables : poudres : matériaux et procédés pour l'aéronautique et espace ; amélioration des processus d'entreprise INU Champollion : plasmas, biochimie et toxicologie, cognition et ergonomie, serious games, politiques publiques, environnement, territoire, patrimoine, culture
	Laboratoires et/ou équipes de recherches représentés sur le site	4 axes de recherche Mines : RAPSODEE et ICA Albi (toutes deux UMR CNRS), Centre de Génie Industriel et équipe ERMEP Champollion : 3 équipes de recherche : équipes d'accueil DPHE. BTS B et SCoTE ; 4 groupes de recherche pluridisciplinaires (SGRL. PPES, TCP, GREJA) articulés avec des laboratoires toulousains, et un plateau technique POM
	Plateformes scientifiques de recherche et d'innovation	- Plateforme MIMAUSA (halle InnoProd) - Plateforme ValThERA (halle Enermass)
	Plateformes technologiques pédagogiques (label P ET)	- P FT Produits & Processus automatisés en PME du lycée Rascol - P FT GH ₂ O (eau, boue, déchets) de l'EPL Agro-environnemental du Tarn Albi-Fonlabour (PFT de coordination régionale)
Vie étudiante	Logement étudiant	Résidences CROUS, Mines Albi, bailleurs sociaux, FJT, offre privée
	Restauration : RU, aides, etc.	RU et cafétéria CROUS Campus Champollion, restauration dédiée Mines et lycées
	Associations, etc.	Bibliothèques et lieux dédiés au sein des établissements, une centaine d'associations étudiantes, etc.

Source : commune d'Albi

annexe 4 : Projets de recherche et développement signés par les établissements d'enseignement supérieur de la communauté d'agglomération

Année		Mines Albi	Champollion	PFT Rascol	PFT GH ₂ O
2012	Projets	75	29	70	18
	Chiffre d'affaires contractuel	5 000 k€	760 k€	80 k€	46 k€
	Brevets déposés	2			
2013	Projets	136	17	54	16
	Chiffre d'affaires contractuel	4 900 k€	789 k€	26 k€	48 600 €
	Brevets déposés		2		
2014	Projets	132	15	55	14
	Chiffre d'affaires contractuel	4 500 k€	800 794 €	20 k€	38 300 €
	Brevets déposés	4	2		
2015	Projets	136	NC	34	14
	Chiffre d'affaires contractuel	3 400 k€	464 923 €	19 306 €	39 700 €
2016	Projets	160	10	44	14
	Chiffre d'affaires contractuel	3 600 k€	385 310 €	15 760 €	63 200 €
2017	Projets	NC	NC	45	18
	Chiffre d'affaires contractuel	NC	730 882 €	20 116 €	75 500 €

Source : communauté d'agglomération de l'Albigeois

annexe 5 : Prestations réalisées par les équipes de l'INU Champollion sur le périmètre de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

Entreprise/organisme	Objet	Période de réalisation	Équipe responsable	Coût (TTC)
PHODE ⁴⁶	Thèse CIFRE Marion ALLAOUA	déc. 2014 - nov. 2017	EA BTS B ⁴⁷	45 000 €
Ville d'Albi	Représentations et pratiques des usagers du périmètre classé par l'UNESCO	2011 - 2013	PPES ⁴⁸	6 000 €
Ville d'Albi	Albi et le Tarn, enjeux et ressources	2012 - 2013	PPES	7 000 €
Ville d'Albi	Nouvelle politique de mobilité sur la ville d'Albi	2012 - 2013	PPES	2 000 €
Office du Tourisme	La gestion durable des itinéraires touristiques	2012 - 2014	PPES	6 000 €
Département du Tarn		2013 - 2014	PPES	10 000 €
Grand Albigeois	Pratique spatiale des étudiants	janv. 2013 - déc. 2014	PPES	2 000 €
TRIFYL		oct. et 2014 - avril 2015	PPES	6 000 €
Grand Albigeois	Coût de la vie étudiante	nov. 2014 - déc. 2015	PPES	2 500 €
Ville de Gaillac		2015 - 2016	PPES	3 000 €
Grand Albigeois	Mappa Mundi - Plateforme en ligne	mai 2016 - déc. 2017	PPES	2 500 €
Grand Albigeois	Market Place dans l'albigeois	sept. 2016 - déc. 2017	PPES	3 500 €
Musée Toulouse-Lautrec		oct. 2016 - sept. 2018	PPES	11 520 €
Pôle d'équilibre Territorial et Rural Albigeois Bastides		oct. 2016 - déc. 2017	PPES	3 000 €
Direction Départementale des Territoires du Tarn		2016 - 2017	PPES	5 000 €
Syndicat Mixte de Rivière Cérrou-Vère		2016 - 2017	PPES	1 500 €

Source : communauté d'agglomération de l'Albigeois

⁴⁶ Il s'agit d'une entreprise qui a son siège sur le territoire de la communauté d'agglomération, spécialisée dans la fabrication de produits naturels pour l'alimentation animale, des cigarettes électroniques, et des destructeurs d'odeurs (environ 20 M€ de chiffre d'affaires en 2016).

⁴⁷ Équipe de recherche en biochimie et toxicologie des substances bioactives.

⁴⁸ Politiques publiques, environnement, société : axe de recherche en sciences sociales, fédérant, autour de thématiques de recherches communes différents laboratoires de recherche.

GLOSSAIRE

ADSL	<i>Asymmetric digital subscriber line</i> = ligne d'abonné numérique asymétrique
C2A	communauté d'agglomération de l'Albigeois
CA	communauté d'agglomération
CAF	capacité d'autofinancement
CCI	chambre de commerce et d'industrie
CPER	contrat de plan État-région
CRC	chambre régionale des comptes
Crous	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CSP	catégorie socio-professionnelle
CUFR	centre universitaire de formation et de recherche
EPCI	établissement public de coopération intercommunale
ETI	entreprises de taille intermédiaire
FB	foncier bâti
FNB	foncier non bâti
IGN	Institut national de l'information géographique et forestière
IMT	Institut Mines-Télécom
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
INU	institut national universitaire
k€	kilo euros = millier d'euros
M€	million d'euros
PDMI	programme de modernisation des itinéraires routiers
PLUI	plan local d'urbanisme intercommunal
PME	petites et moyennes entreprises
PMO	petites et moyennes organisations
SARL	société anonyme à responsabilité limitée
SNC	société en nom collectif
SRDEII	schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation
TH	taxe d'habitation
THLV	taxe d'habitation sur les logements vacants
TPE	très petites entreprises
TPI	très petites industries
TTC	toutes taxes comprises
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
ZAC	zone d'aménagement concerté

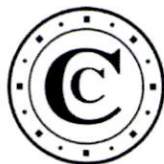
Réponses aux observations définitives en application de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières

Une réponse enregistrée :

- Réponse du 13 septembre 2019 de Mme Stéphanie Guiraud-Chaumeil, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Article L. 243-5 du code des juridictions financières :

« Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs ».



Envoyé en préfecture le 18/12/2019

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le 18/12/2019

SLO

ID : 081-248100737-20191217-DEL2019_177-DE

Les publications de la chambre régionale des comptes
Occitanie

sont disponibles sur le site :

<https://www.ccomptes.fr/Nos-activites/Chambres-regionales-des-comptes-CRC/Occitanie>

Chambre régionale des comptes Occitanie
500, avenue des États du Languedoc
CS 70755
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

occitanie@crtc.ccomptes.fr

 **@crococcitanie**

**Stéphanie
GUIRAUD-CHAUMEIL**

Présidente
Maire d'Albi

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
OCCITANIE

16 SEP. 2019
GA/19/0752
COURRIER ARRIVEE

Saint-Juéry, le 13 septembre 2019

Monsieur le président
Chambre régionale des comptes d'Occitanie
600, avenue des Etats du Languedoc
CS 70755
34064 MONTPELLIER Cedex 2

SGC/CD/2019-1451

Monsieur le président,

Votre juridiction a statué dans son audience du 20 juin 2019 sur le rapport d'observations définitives faisant suite au contrôle de la gestion de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Il nous a été notifié par courrier en date du 13 août 2019 en nous précisant que nous pouvions, dans le délai d'un mois suivant la réception de ce rapport, soit avant le 14 septembre, vous faire parvenir notre réponse.

Votre rapport fait ressortir deux recommandations, l'une concernant les relations avec la technopole Albi Innoprod que vous nous demandez de clarifier, la seconde concernant les retombées de la recherche et du transfert de technologies en matière de développement économique qu'il conviendrait de mieux évaluer.

Nous en prenons acte en vous assurant de notre engagement à les mettre en œuvre.

S'agissant de la technopole Albi Innoprod, comme j'ai pu vous l'indiquer, le conseil communautaire sera désormais appelé à délibérer la subvention allouée, à l'appui d'un programme d'actions détaillées présenté par l'assemblée générale de l'association et retenu après examen par notre collectivité.

Concernant l'évaluation des retombées des transferts de technologies, nos partenaires de l'Institut Mines Télécoms d'Albi et de l'université Champollion ont bien conscience de la nécessité de disposer d'éléments repères sur les retombées économiques résultant de leur implication sur le territoire.

Votre examen attentif n'a pas relevé d'autres préoccupations et nous nous réjouissons qu'il nous soit ainsi donné acte du travail conduit dans la gestion de la collectivité.

Je vous remercie de l'attention portée à notre courrier de réponse du 9 avril 2019 sur le fondement de vos observations provisoires et nous avons relevé avec intérêt sa prise en compte dans le présent rapport d'observations définitives.

Sur la question de l'endettement que vous avez analysée de manière approfondie, et comme nous vous le précisons dans notre courrier, notre niveau d'endettement résulte pour une grande partie du mécanisme normal qui a entouré le transfert de la compétence voirie en 2010. L'encours de dette transféré par les communes dans ce cadre représente encore près de 30% de l'endettement du budget général.

Vous relevez à raison que son niveau est soutenable. En effet la référence au taux d'endettement (c'est à dire le rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement) peut être utilement complétée par la référence à la capacité de désendettement (c'est à dire le rapport entre l'encours de dette et la capacité d'autofinancement).

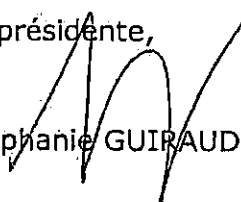
En 2018, la capacité de désendettement de l'agglomération était d'environ 3 années contre une moyenne de presque 5 années pour les communautés d'agglomération. Vous aurez observé que cet indicateur n'a cessé de s'améliorer ces dernières années grâce à la stratégie de désendettement menée par notre collectivité, qui a permis de réduire de 24% l'encours de dette entre 2013 et 2018 (81 M€ fin 2018 contre 107 M€ fin 2013).

Le soin et l'intérêt que les magistrats vérificateurs ont montrés dans leur mission de contrôle, la qualité des échanges qu'ils ont noués avec nos équipes nous ont encouragés à vous apporter des éléments complémentaires et exhaustifs dans la phase contradictoire.

Ils témoignent du sérieux et de l'attention avec lesquels nous prenons en considération les recommandations que vous avez bien voulu expliciter.

Restant à vous disposition et écoute, je vous prie de recevoir, monsieur le président, l'assurance de ma considération respectueuse.

La présidente,


Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL